

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. MARS

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. MARS

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

Voïage de Mr. le chevalier de Chatellux dans l'Amérique septentrionale, dans les années 1780, 1781 & 1782. A Paris, chez Prault; à Bruxelles chez le Francq. 1786. 1 vol. in-8^o. (a)

EMploïé en qualité d'officier-général dans l'armée commandée par M^r. de Rochambeau, que la France envoïa dans l'Amérique

(a) En même tems que je reçois cette brochure, Y 2 chure,

septentrionale, pendant la dernière guerre, l'auteur profita du loisir qu'il eut par intervalles, pour faire trois voyages dans ce vaste pays; le premier de Newport à Philadelphie, Albany, &c; le second dans la Haute-Virginie, dans les Apalaches & au Pont-Naturel; le troisième dans le New-Hampshire, l'Etat de Massachusset & la Haute-Pensylvanie. Les détails qu'il nous donne de ces différens voyages ne peuvent être plus circonstanciés ni plus fidèlement rendus. Il promène lentement son lecteur avec lui dans tous les endroits qu'il a trouvé sur sa route; il fait remarquer les plaines, les montagnes, les vallées, les collines, le passage des rivières, &c; pour donner une idée des mœurs des habitans, il fait l'histoire des auberges, il dit de celui-ci ou de celui-là, s'il étoit bon-homme ou bourru; de telle femme ou de telle fille, si elle étoit laide ou jolie; il nous apprend même ce qu'il mangea, de quelle manière étoient préparés les mets qu'il man-

gea,

chure, je la vois annoncée dans les Journaux de Paris sous le nom de *Mr. le marquis de Chatellux*, contenant 2 volumes in-8°. & deux cartes géog. avec l'inscription tirée d'Homere *Multorumque hominum vidit urbes & mores cognovit*, qu'Horace a rendue ainsi: *Qui mores hominum multorum vidit & urbes*. Ici il n'y a ni cartes ni inscription; il n'y a qu'un volume; c'est *Mr. le chevalier*; & c'est cependant le même ouvrage, à quelques additions près, entr'autres d'une très-longue lettre à *Mr. Madiſſon*, professeur de philosophie à *Williamsbourg*.

gea , & en quelle compagnie il les mangea &c. &c. Mais ces énumérations d'affaires particulières & personnelles n'empêchent pas l'auteur tantôt de s'élever fort haut pour disserter sur les choses religieuses ou morales, tantôt de pénétrer dans l'intérieur du globe ou de se traîner péniblement sur sa raboteuse surface pour méditer le grand travail de la nature , qui emploie 50 mille ans à rendre la terre habitable. Cette lente opération , sur laquelle l'illustre M^r. de Buffon a tant écrit , a été révélée tout uniment à M^r. de Ch. dès la première ligne de son ouvrage. Les principes de morale se présentent à son esprit avec la même facilité & la même abondance de lumière, d'autant plus que la morale n'est qu'une affaire locale & modifiée par les tems & les circonstances (p. 58). Quand il s'agit de peupler un pays , par exemple, la vertu des filles doit être regardée pour rien , comme le produit de ces dogmes sévères qu'on oublie ou qu'on néglige maintenant (ibid). Il en est à-peu-près de même de la religion. Sur un million de chances il n'en existe pas une pour deviner une ligne d'écriture sans savoir épeler ses lettres (p. 39). — La peine de mort , même pour homicide , est une chose incompréhensible pour les Sauvages de l'Amérique (p. 49) qui comprennent cependant très-bien que leurs prisonniers de guerre seront mis dans la chaudière. Mais ce qu'il y a de fâcheux dans tout cela , ce sont les persécutions qu'on suscite aux philosophes (p. 35). Oui , ce sont les philosophes qui font les

persécutés (a). On avoit cru jusqu'ici que la guerre cruelle qu'ils faisoient au culte chrétien, à ses ministres & à tout ce qui s'y rapporte, les artifices, les violences employées contre ceux qui osent les contredire en toute modestie & circonspection, mettoient plutôt la persécution sur le compte de la philosophie (b); mais il est arrivé, dit-on, qu'un écrivain ou deux qui avoient un peu trop brutalement parlé de la Divinité & de la religion nationale, ont été, comme mauvais

(a) Usage que les philosophes font de ce mot pour brillanter leurs personnes & leurs ouvrages, 1 Avril 1786, p. 518.

(b) Écoutez un homme qui n'a pas laissé de donner dans les vues philosophiques, quoiqu'il se soit quelquefois mal trouvé de la politique de ses confrères. « Il n'y a pas de « saint-Office consacré à la garde des autels de « Shakespear (*il s'agit des fureurs littéraires* « *déployées pour & contre cet auteur*, 15 Nov. « 1776, p. 415). Mais il y en a un très-réel qui « veille pour le *philosophisme* de nos jours: « les tracasseries fourdes, les délations téné- « breuses, les calomnies ouvertes, les libel- « les audacieux qu'il emploie pour ressources « sont bien aussi efficaces & presque aussi cruel- « les que les *fagots* verts dont vous parlez. « Savez-vous bien que c'étoit un *philosophe* « aussi que ce charmant Calvin: il ne vou- « loit que la *raison* pour guide: il prêchoit « la *liberté*: il exigeoit que l'on pût penser « *hautement*, mais le tout à condition que l'on « seroit de *son avis*, & il brûloit vifs les gens « qui osoient s'en écarter: ne reconnoissez- « vous pas là les philosophes de tous les sie- « cles, & sur-tout ceux du nôtre? » —
15 Janv. 1787, p. 88. — 15 Fév. 1787, p. 286.

citoyens & mauvais raisonneurs, mis pour quelques jours à la Bastille pour réfléchir sur les convenances, dans le calme de la retraite. Et voilà sans doute l'emprisonnement qui est regardé par notre voyageur comme une *persécution* (p. 34. 35). Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que de tels *emprisonnements* n'arrivent que parce que les persécuteurs ont des *abbayes de cent mille livres de rente*. Sans cela on blasphémeroit, on calomnieroit, on séduiroit, on corromproit à son aise. Un autre mal, c'est qu'il y a des *Journalistes ennemis des lettres, dont les ouvrages se lisent beaucoup* (cela prouve pour eux) & *se vendent très peu* (fait honneur à leur désintéressement ou à celui des imprimeurs). Eh bien, que font ces Journalistes? Notre voyageur ne le dit pas, mais comme cela vient à propos de *persécution*, il faut croire que dévoiler les sottises d'un livre, c'est exercer la *persécution*. Un des confreres de M^r. de Ch. à l'académie françoise (M^r. le duc de Nivernois) a des Journalistes une opinion plus douce & plus honnête (a). Mais si M^r.

(a) Voici comme s'exprime ce directeur de l'académie françoise, dans sa réponse au discours de Mr. Target, au jour de la réception de celui-ci. « Dans un tems où tout le monde » est épris de l'émulation du savoir, mais où » tout le monde n'a pas le tems ou n'a pas » la patience d'étudier, les Journaux sont uti- » les, peut être même nécessaires; & l'em- » ploi de Journaliste est digne d'être exercé » par les meilleurs esprits. Il est même bien » intéressant

*Disc. pron.
dans l'acad.
franç. le 10
Mars 1785.*

de Ch. a de l'humeur contre les Journalistes, il a une affection tendre, un respect profond pour les *académiciens*, qui attaquent

intéressant qu'il ne tombe jamais en d'autres mains. Il importe souverainement aux lettres & aux mœurs que le Journaliste réunisse des qualités dont l'assemblage n'est pas commun; la pureté du goût & les trésors du savoir, le mérite du style & sur-tout autant de justice dans le cœur que de justesse dans l'esprit; car le Journaliste exerce une sorte de ministère public & légal. C'est un rapporteur qui, après avoir fait le dépouillement des matériaux dont il extrait la substance, ne peut, sans prévarication, rien déguiser, rien exagérer, ni rien omettre. Ses fonctions sont de rigueur; & il doit être impassible comme la loi. Il est coupable si l'esprit de satire ou celui de partialité lui font pallier ou aggraver des fautes, s'il s'attache malignement à relever des défauts, ou si, entraîné par quelque affection particulière, il ne s'occupe qu'à faire valoir les beautés. Mais celui qui, ne perdant jamais de vue ses devoirs & la dignité de son emploi, n'offre au lecteur que des analyses exactes & précises, des résultats clairs & légitimes, des conclusions judicieuses & impartiales; celui-là mérite la reconnaissance des auteurs, des lecteurs & de la république des lettres. — Influence des Journaux sur les mœurs & la religion d'une nation, 1 Janv. 1775, p. 16. — 1 Décemb. 1779, p. 420. — Devoirs d'un Journaliste, 15 Août 1775, p. 270. — 1 Mars 1777, p. 384. — 1 Sept. 1779, p. 68. — Liberté raisonnable & nécessaire des Journalistes, 15 Mai 1777, p. 94. — Nécessité & utilité de la critique, 1 Avril 1784, p. 504. — Moïen philosophique de réfuter les Journalistes, 15 Avril 1776,

taquent les préjugés, l'intolérance sur-tout, qui font vivre les hommes entr'eux (mais pas les académiciens) comme des frères & des amis (p. 34). " Un académicien, dit-
 „ il dans sa lettre à M^r. Madisson, est un
 „ sénateur de la république des lettres: il
 „ a fait serment de ne rien avancer qu'il
 „ ne puisse prouver, il a consacré sa vie à
 „ la vérité (a), & lui a promis le sacrifice
 „ de son amour propre même: de pareils
 „ hommes ne peuvent être nombreux; de
 „ pareils hommes ne doivent pas être décrédités par des compagnons indignes d'eux „(b).
 Au milieu de toutes ces plaintes & de ces

p. 562. — Distinction à faire pour déterminer la douceur ou la véhémence de la critique, 1 Oct. 1783, p. 174. — Autres consid. 1 Oct. 1785; p. 168. — Le grand & le plus général défaut des Journalistes est d'être trop louangeurs, de tout prôner, tout admirer, de nourrir la vanité, d'encourager la sottise & de duper le peuple lecteur, 1 Sept. 1786, p. 30 & autres *ibid.*

(a) Autre définition dans le style moscovitique, qui peut servir de pendant à celle-ci, 15 Sept. 1777, p. 115.

(b) " Qui ne croiroit, dit un écrivain judicieux en rapportant ce passage, qui ne croiroit, après avoir lu ceci, que le titre d'académicien est quelque chose? Il est cependant bon de dire à ceux qui seroient tentés de se laisser prendre à des mots emphatiques, qu'un académicien n'est rien, ou qu'il devient même ridicule, quand il n'est pas soutenu par de bons ouvrages, . . .
 — " Les sociétés littéraires, dit ailleurs le même, produisent quelquefois l'esprit de
 „ parti

digressions fâcheuses sur la pauvre philosophie
persécutée, arrive heureusement un bon Qua-
 ker

» parti ; & si cet esprit avoit subsisté chez les
 » Romains , peut-être eût-il étouffé , en partie ,
 » les talens de Cicéron , de Tite-Live , de Sa-
 » luste , de Virgile , d'Horace , &c. D'un au-
 » tre côté , il seroit bien nécessaire qu'on
 » voulût une fois se mettre dans la tête que
 » jamais les académiciens n'ont formé de
 » grands hommes : ils y arrivent tout faits ;
 » & ils font ce qu'ils doivent être sans les
 » académies , & souvent même , malgré les
 » académies. Corneille , Racine , Boileau , La
 » Fontaine , auroient également produit leurs
 » chef-d'œuvres , quand même ils n'auroient
 » jamais tenu à l'académie françoise , comme
 » Moliere a produit les siens , quoique , par
 » la plus ridicule de toutes les prétentions ,
 » on n'ait songé à se l'approprier , en quel-
 » que sorte , & à faire la cérémonie de sa ré-
 » ception , que cent ans après sa mort. »

— Autres confid. 15 Juillet 1786 , p. 410.

— Sentiment d'un magistrat anglois , 1 Janv.
 1786 , p. 59 ; d'un critique françois , 15 Mai
 1786 , p. 125. — Intrigues & petits moïens

académiques , 1 Juin 1785 , p. 186. — 1 Août
 1777 , p. 483. — 15 Janv. 1787 , p. 108. —

Mais en supposant aux académies tous les
 avantages & toute la gloire possibles relative-
 ment aux sciences & aux arts , il seroit encore
 complètement vrai qu'elles ne peuvent rien contre
 les vices & les sottises de l'homme , qu'elles
 ne peuvent le rendre ni plus juste , ni plus
 sage , ni plus courageux , ni plus désintéressé ,
 ni plus pacifique , ni plus charitable , ni plus
 sobre , ni plus chaste , ni plus content , ni
 plus heureux , ni rien enfin de ce qui tient
 à la vertu & au bonheur , puisque tout cela
 va , comme l'on fait & comme l'on voit , en
 regle tout-à-fait inverse de la multiplication
 des

ker qui joint ses soupirs à ceux du voïageur & parle un langage si philosophique sur la persécution & la tolérance, que c'est à s'émerveiller; il raconte que son pere fut condamné en France à être pendu *pour avoir expliqué l'Evangile différemment des prêtres* (dans les contes philosophiques la vérité & même la vraisemblance sont réputées pour rien), & finit par parler de *douceur*, de *sensibilité*, d'*humanité*, sur un ton qui à coup sûr ne fut pas celui des Fox & des Penn.

Par

des académies dont il y en a aujourd'hui à peu-près autant que de petites villes, chacune voulant avoir son académie comme sa salle de spectacles mimiques. Mais pour parler avec la gravité & l'autorité philosophique, nous copierons un passage de Sénèque. " Quel-
 ,, ques personnes, dit-il, demandent si les
 ,, arts libéraux peuvent former un homme de
 ,, bien. On ne devoit pas élever cette ques-
 ,, tion, répond ce philosophe; car ceux mê-
 ,, mes qui les professent, n'en ont pas la
 ,, prétention, & ne se piquent d'avoir aucune
 ,, des connoissances qui conduisent à ce but.
 ,, Le grammairien s'occupe de la construction
 ,, des phrases, de l'arrangement des mots;
 ,, & s'il se permet quelque excursion dans
 ,, les autres sciences, c'est dans l'histoire &
 ,, tout au plus dans la poétique. Qu'y a-t-il
 ,, dans toutes ces connoissances qui puisse éle-
 ,, ver à la vertu, ou en applanir le chemin?
 ,, Est-ce l'énumération des syllabes, le choix
 ,, des mots, le récit des fables, les regles
 ,, de la versification, & la mesure des vers?
 ,, De toutes ces connoissances, quelle est
 ,, celle qui nous élève au-dessus de la crainte,
 ,, qui éteint les desirs déraisonnables, &
 ,, dompte les passions fougueuses? &c ,,

Epiſ

Par malheur cette fiction de Quakers, Héributers, Mahométans, Grecs, Indiens, Chinois, qui viennent nous prêcher en Europe, & lâcher de petits lardons contre la religion & ses ministres, est si usée & si peu spirituelle qu'elle ne fera pas grand effet, même sur les bonnes ames. Il y a peu de tems que j'ai vu encore une de ces fictions dans un ouvrage somptueux & magnifique; j'avoue que j'en ai été peu touché, mais d'autres y seront peut-être plus sensibles, & dans cette vue je la rapporterai. Elle servira d'ailleurs à faire connoître l'esprit qui regne dans un ouvrage, dont les Curieux riches, les amateurs d'estampes sur-tout, croient ne pouvoir se passer sans manquer d'une piece de premiere nécessité.

Voilage
pittoresque
de la Grece
6e cah. p.
102, plan-
che 56e.
Vue du
couvent de
Pathmos.

“ Aussitôt que mon vaisseau eut mouillé,
” je m'empressai de mettre pied à terre pour
” me rendre au couvent. J'étois loin de pré-
” voir la rencontre qui alloit exciter, le mo-
” ment d'après, mon intérêt & ma curiosité.
” Je m'acheminois vers la montagne, lorsqu'
” que j'aperçus un Caloier qui en descen-
” doit, & qui s'avançant vers moi avec pré-
” cipitation, me demanda en italien, de
” quel país j'étois, d'où je venois, ce qui
” s'étoit passé en Europe depuis sept ans
” qu'aucun vaisseau n'avoit abordé sur ces
” rochers. A peine me scut-il François: di-
” tes-moi, s'écria-t-il, *Voltaire vit-il encore?*
” Qu'on se figure mon étonnement: je l'in-
” terroge à mon tour: *qui êtes-vous, m'é-*
” *criai-je, vous, moine, habitant de ces ro-*
” *chers, & prononçant un nom qu'on s'attend*

„ si peu d'y entendre ? — Je suis
 „ l'être le plus malheureux que vous ayez
 „ jamais rencontré ; mais répondez , calmez
 „ mes alarmes. Voltaire & Rousseau , ces
 „ deux bienfaiteurs de la société , vivent-ils
 „ encore ? Je le rassurai , en lui disant que
 „ ceux dont il redoutoit la perte étoient vi-
 „ vants. — Ils vivent ! L'humanité a donc
 „ encore des défenseurs de ses droits , les
 „ innocens des protecteurs , le fanatisme &
 „ l'intolérance des ennemis toujours armés
 „ pour les attaquer : puissent-ils vivre assez
 „ pour les anéantir ! ils préserveront les au-
 „ tres des maux que j'ai soufferts. Je ne le
 „ suivrai point dans ses transports , ils fu-
 „ rent VIOLENS & EXAGÉRÉS ; ils furent ceux
 „ d'un caractère bouillant , d'une imagina-
 „ tion vive , EXALTÉE , mais sur-tout aigrie
 „ par l'infortune. Cet homme m'avoit d'a-
 „ bord étonné , il m'intéressa bientôt ; je le
 „ pressai de me dire par quels malheurs un
 „ être RAISONNABLE & PARLANT LE LAN-
 „ GAGE QUE JE VENOIS D'ENTENDRE (a) ,
 „ pouvoit être réduit à porter l'habit de Ca-
 „ loïer sur les rochers de Pathmos. Je suis
 „ né dans l'Archipel , me dit-il ; mais je
 „ sentis , dès ma plus tendre jeunesse , le de-
 „ sir de sortir de l'avilissement où nous som-
 „ mes. Je passai en Italie , j'y fis toutes mes

(a) Conciliez cela avec les épithètes qui précèdent , & avec ce qu'on lit à la fin de ce passage.

„ études, & je devins TRÈS-savant ; je puis
 „ le dire, il n'est pas question d'amour-pro-
 „ pre sur ces rochers, d'où je ne sortirai
 „ jamais. Je n'avois rien, je cherchois une
 „ place qui pût fournir à mes besoins, &
 „ satisfaire ma passion pour l'étude. Il s'en
 „ présenta une telle que je n'aurois pas osé la
 „ désirer ; un Cardinal m'offrit d'être son
 „ bibliothécaire. — Hé bien ! qui vous
 „ empêcha de profiter de ce bonheur ! —
 „ Lui-même, car il y mit un prix qui ne
 „ me permettoit pas de l'accepter ; en m'en-
 „ richissant il voulut m'avilir : il exigea
 „ une action toujours déshonorante (a) ; il
 „ voulut me faire quitter la religion grecque
 „ dans laquelle je suis né ; mais n'allez pas
 „ croire au moins que j'y sois aveuglément
 „ attaché. Je crois en Dieu, & je l'atteste
 „ encore en cet instant ; non, je ne lui fais
 „ pas l'injure de lui supposer une prédilec-
 „ tion particulière pour quelques cérémonies
 „ inutiles ; tous les cultes sont égaux de-
 „ vant celui qui n'a point d'égal (b) ; peu
 „ m'importe assurément de commencer le signe
 „ de la croix par la droite ou par la gauche,
 „ de jeûner le mercredi au lieu du samedi (c),

(a) Pourquoi déshonorante, si on reconnoit son erreur & si on la quitte ?

(b) Si l'erreur & la vérité ne sont pas égales même devant les hommes ; il est à croire qu'elles ont quelque distinction devant Dieu.

(c) Etrange ignorance de ce moine TRÈS-SAVANT, qui croit que l'union catholique ou le schisme des Grecs consistent dans ces observances !

„ on peut observer ces regles, & ne les
 „ estimer que ce qu'elles valent; mais le
 „ prix qu'on attachoit à ce changement,
 „ ne me permit pas de balancer, & je sa-
 „ crifiai tout à ce qui n'eût été pour moi
 „ qu'une action indifférente, sans le motif
 „ qu'on me présentoit. Réduit à la der-
 „ niere misere (a), je revins dans la Grece,
 „ & je me vis forcé de chercher un asyle
 „ dans le couvent que vous allez voir.....
 „ Je jouissois déjà du plaisir de terminer ses
 „ malheurs, lorsque le reste de sa conver-
 „ sation, en détruisant cette illusion, me
 „ fit violemment soupçonner, ou qu'IL N'A-
 „ VOIT JAMAIS EU UNE BIEN BONNE TÊTE (b),
 „ ou que ses infortunes l'avoient beaucoup
 „ altérée. Je le plaignis plus vivement en-
 „ core; mais je desirai beaucoup moins d'en
 „ faire mon compagnon de voiage! Ses pro-
 „ pos devenoient à chaque instant plus
 „ exagérés, son regard étoit effraiant, &
 „ c'étoit avec violence, avec emportement,
 „ qu'il &c. „

Mais pour revenir à notre voïageur; on
 croira peut-être que par un retour d'amitié

(a) Quelle délicatesse, quel scrupule pour
 un homme qui précisément *croit en Dieu*, de
 se réduire plutôt à la dernière misere, que
 d'abandonner quelques cérémonies inutiles!

(b) C'est cependant l'homme à qui on fait
 prêcher ici la philosophie. Il est à croire que
 tous ceux qui font le même sermon, & qui le
 font faire aux autres, n'ont pas la tête
 meilleure.

pour le Quaker qui lui a dit tant de choses charmantes, ou par estime pour une philosophie si tendre, qui dans un Américain pouvoit paroître étonnante, il se sera répandu en louanges & aura exalté jusqu'aux nues la pacifique secte qui produit des sentimens si précieux. Il avoit d'ailleurs l'exemple du grand Papa de Ferney qui comparoit cette petite secte au christianisme naissant; augurant sans doute que comme celui-ci, elle couvrirait un jour de ses profélytes la face du globe entier, enseigneroit les Rois & les peuples, produiroit autant de grands effets, afferveroit autant de génies sublimes & profonds, réuniroit le même groupe de lumieres démonstratives que l'Eglise catholique (a). Non,
M^r. de

(a) Toutes les fausses religions n'ont fait du progrès que dans leur nouveauté. Qu'est devenu l'arianisme après s'être répandu en un moment d'un bout du monde à l'autre? Dans quel royaume le luthéranisme, le calvinisme ont-ils été reçus depuis les premières révolutions que l'esprit de nouveauté a produites en leur faveur? Les Quakers & les Hershutters restent toujours concentrés dans les petits établissemens qu'ils ont sçu se procurer en Europe & en Amérique. La vraie religion d'abord annoncée à tous les peuples de la terre, a fait de siècle en siècle de nouvelles conquêtes, & s'étend encore sous nos yeux dans les vastes contrées de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, de l'Inde & de l'Amérique. Ce n'est pas la nouveauté qui la fait recevoir. Ces peuples la connoissent depuis longtems par les persécutions mêmes & les proscriptions qu'elle a essaiées chez eux. C'est la douceur & la force
de

M. de Ch. n'a rien écouté de tout cela, il a pris contre les Quakers les impressions les plus fâcheuses, & n'a pas craint de blesser la mode en contredisant bien fortement tout ce que les gazetiers, brochuristes, dramatises, romanciers &c, racontent de cette petite secte mercantille (a). " La loi, dit-il, que plu-
,, sieurs

de la vérité qui est *toujours ancienne & toujours nouvelle*, suivant l'expression de St. Augustin: *Semper antiqua & semper nova.*

(a) Enthousiasme semblable pour les Hérétiques, 15 Mars 1776, p. 395. — Pour les Protestans, 15 Juillet 1786, p. 394. — 15 Janv. 1787, p. 132. — Pour la secte qui prend son nom pour une injure, 15 Février 1785, p. 247. 252. — 1 Nov. 1786, p 338.

— Cette prédilection pour des sectes quelconques, pour les dernières sur-tout qui font du bruit dans l'époque courante, qui semblent être dans l'effor de la première vigueur, qui par des apparences séduisantes promettent d'étendre leur fanatisme au loin, cette prédilection, dis-je, n'a rien de nouveau ni d'extraordinaire dans l'histoire du christianisme. Dans tous les tems les incrédules, les ennemis de toute religion, se sont attachés aux partis & aux factions qui déchiroient la grande Eglise, ils croioient y voir une espèce de diversion en leur faveur, & s'imaginoient justifier en quelque sorte leur haine contre la foi chrétienne, par les combats qu'elle esluoit de la part même de ceux qui professoient une partie de ses dogmes. " Les libertins qui n'ont
,, point de religion, dit le P. Bourdaloue,
,, sont ravis de voir des divisions dans la re-
,, ligion. Et parce que le moien d'entretenir
,, ces divisions, est d'appuier le parti de l'hé-
,, résie & de la révolte, voilà pourquoi ils le fa-
,, vorisent toujours. D'où il arrive assez souvent,
I. Part. Z par

„ sieurs d'entr'eux observent , de ne dire ,
 „ ni vous , ni monsieur , est loin de leur
 „ donner un ton de simplicité & de candeur.
 „ Je ne fais si c'est pour compenser cette es-
 „ pece de rusticité , qu'ils ont souvent un ton
 „ mielleux & patelin. Couvrant du manteau de
 „ la religion leur indifférence pour le bien pu-
 „ blic , ils épargnent le sang , il est vrai , sur-
 „ tout le leur , mais ils escroquent l'argent des
 „ deux partis , & cela sans aucune pudeur &
 „ sans aucun ménagement. C'est une opinion
 „ reçue dans le commerce , qu'il faut se défier
 „ d'eux , & cette opinion est fondée. Elle le
 „ fera encore davantage par la suite. „

Ce jugement de M^r. de Ch. a été confirmé
 par une *lettre* de M^r. F. , insérée dans le
Journal de Paris année 1786. N. 320 p.
 1321. Comme cette *lettre* est entièrement
 fondée sur des faits ou des autorités vrai-
 ment impartiales , nous en transcrivons
 quelques passages.

„ Sur le témoignage de Montesquieu on a
 donné à Penn le nom de *Lycurgue moderne* ,
 quoiqu'il n'ait point fait de loix. La consti-
 tution & les principes du gouvernement de
 Pensilvanie furent arrêtés par les émigrans
 d'Angleterre , & ils ne consentirent à suivre

„ par l'assemblée le plus bizarre & le plus
 „ monstrueux , qu'un homme qui ne croit
 „ pas en Dieu , se porte pour défenseur du
 „ pouvoir invincible de la grace , & devient
 „ à toute outrance le panégyriste de la plus
 „ étroite morale. „ *Pensf.* t. 1. p. 203. *Pensf.*
sur la foi.

Penn qu'après qu'il eût promis de la manière la plus solennelle de respecter ces principes & de les maintenir. Il manqua à une promesse qui pour lui devoit avoir plus de force qu'un serment. Dès l'année 1704, l'assemblée de Pensilvanie lui adressa de longues remontrances où elle lui rappelle *les artifices qu'il avoit employés pour changer le système de gouvernement, l'extorsion des deniers sous différens prétextes, l'injustice honteuse de se faire juge dans sa propre cause, &c.* L'assemblée de 1707 renouvela ces reproches: elle le *plaignit qu'il n'avoit point encore rendu justice au peuple sur aucun des griefs allégués, ni fait la moindre chose pour la prospérité de la Colonie.* Si les plaintes unanimes des représentans de Pensilvanie, presque tous Quakers, étoient fondées, que doit-on penser de la *bienfaisance & de l'esprit de fraternité* de leur fondateur? Si elles étoient injustes, où est la *canteur & la charité* des Quakers?

« Voltaire, qui s'est permis de rire de ce qu'il y a de ridicule dans cette secte, lui a donné cependant, ainsi qu'à son chef, des éloges que mériteroit à peine la république de Platon si elle avoit existé. Selon ce grand homme, Penn put *se vanter d'avoir apporté l'âge d'or sur la terre, & il eut la gloire de voir les loix religieusement observées pendant son absence, ce qui n'étoit arrivé avant lui à aucun législateur.* Nous avons vu que c'est malgré Penn qu'on observa les loix établies en Pensilvanie. Il parvint cependant à en changer plusieurs, & telle est celle qui établissoit pour fondement de la société une tolérance illimitée. Tout homme qui reconnoîtroit un Dieu devoir participer au droit de suffrage, mais Penn exigea qu'on professât le christianisme. Peut-être Voltaire auroit-il été plus réservé dans ses éloges, s'il avoit mieux connu cette partie du système religieux des Quakers. »

« L'abbé Raynal dans son *Roman des deux Indes* loue Penn d'avoir donné en Amérique un *exemple de justice & de modération* que les Eu-

ropéens n'avoient pas même imaginé jusqu'alors, en achetant, des naturels du pays, le vaste territoire qu'il se proposoit de peupler. On ne conçoit pas comment cet écrivain a pu ignorer que presque tous les établissemens des Anglois dans l'Amérique septentrionale ont été formés par les mêmes principes que ceux de Penn. Les archives des Etats-unis en fournissent des preuves incontestables. Penn, attaché à son nom, dit le même historien, voulut que la propriété de l'établissement qu'il avoit formé restât à perpétuité à sa famille. C'étoit déjà être peu généreux & peu fraternel; mais il ne tint pas à lui de se séparer presque entièrement de ses freres, en cédant pour dix mille livres sterl., au Roi Georges I, les droits qu'il avoit sur la Pensilvanie. Une mort imprévue l'empêcha de conclure ce traité. L'auteur que nous venons de citer reproche à la famille de Penn de ne pas contribuer aux charges publiques, dans la proportion des revenus qu'elle tire de la province, comme la justice le veut & comme les habitans l'ont demandé. Mais ce reproche tombe sur Penn lui-même, puisqu'il est héritiers ne font que jouir de l'injuste privilège qu'il s'étoit attribué. Il nous semble que ce célèbre fondateur, qui, par sa naissance, sa fortune & un concours de circonstances favorables, a réuni plus de moyens que n'en eut jamais aucun chef de secte, mériteroit mieux le titre de *Bienfaiteur de l'humanité*, s'il avoit été moins ambitieux, moins intéressé & plus animé de cet esprit de fraternité dont il étoit l'Apôtre. »

« Les Quakers doivent cependant à Guillaume Penn la prospérité & la considération dont leur secte a joui. Sans lui les disciples du fanatique Fox n'eussent jamais été que des convulsionnaires absurdes & ridicules, & ils n'eussent jamais obtenu les privilèges dont ils ne tarderent pas à abuser en Angleterre & en Amérique. Il nous seroit aisé de citer des autorités sans nombre pour prouver cette assertion; nous n'en rapporterons ici que quelques-unes. »

L'auteur

« L'auteur des *Lettres sur la nation angloise*, publiées à Londres en 1755, après avoir réfuté ce que Voltaire & l'abbé le Blanc disent des Quakers, ajoute : « L'hypocrisie & l'intérêt leur ont fait garder un extérieur bizarre. Ils font tous le commerce, & sous prétexte de faire des espèces de missions, ils envoient quelques-uns des leurs dans toutes les villes d'Angleterre, pour espionner les autres commerçans & pour attirer toutes les affaires aux gens de leur secte. Ils couvrent les ressorts de leur politique du voile de la religion... Ils ont obtenu la distinction de ne jamais prêter de serment devant les magistrats. Lorsqu'ils y sont appelés en témoignage, leur simple affirmation suffit en matière civile & non en matière criminelle. Mais leur conscience se relâche volontiers lorsqu'ils veulent faire condamner quelqu'un à mort, & alors ils prêtent serment sans réclamer leur privilège, indépendance qui deyroit le leur faire perdre. »

« Plusieurs écrits qui parurent à Londres en 1756 contre les Quakers, à l'occasion d'une épece d'émeute qu'ils avoient causée par leur obstination à tenir leurs boutiques ouvertes un jour de jeûne public, contiennent des imputations aussi graves. Les Quakers publièrent différens ouvrages pour leur défense, & entre autres une *humble Apologie*, dans laquelle ils déclaroient humblement, à l'exemple de tous les sectaires, que la paix divine est préférable à l'amitié des Princes. »

« Les Quakers, qu'on représente comme sans ambition, ont toujours recherché le pouvoir & le commandement. Douglas, dans son *Hist. des Colonies* (Vol. II, pag. 326) dit qu'ils ont toujours formé les trois quarts de l'assemblée de Pensilvanie, quoique dans la réalité ils n'excélassent pas un quart du peuple... La conduite de la plupart des Quakers pendant la guerre qui a affranchi les colonies angloises, conduite aussi odieuse que punissable, justifie tous les reproches qu'on leur a faits. Quoiqu'on

qu'on n'ait pas besoin d'autorités pour prouver des faits connus de tous ceux qui ont eu part à cette révolution, nous rappellerons ici la lettre du célèbre auteur du *Sens commun* en réponse à la déclaration intitulée : *Témoignages anciens & principes de ceux qu'on appelle Quakers* ; il y dévoile leur odieuse hypocrisie & leur horrible politique. A l'autorité de Mr. Payne on pourroit joindre celle de l'Américain qui a écrit sur la Virginie. »

J'ai été un peu étonné de voir ce jugement contredit avec beaucoup d'ardeur par M^r. l'abbé Robin, qui croit y voir une espèce de blasphème contre la cendre vénérée de Penn, & contre des gens qui adoptent strictement dans le christianisme les principes de charité, d'égalité, de VÉRITÉ, qui représentent le spectacle attendrissant des vertus patriarcales. Ces paradoxes ont été bien réfutés & auroient pu l'être mieux, par la réponse qu'a fait à M^r. Robin, dans le n. 339, l'auteur de la Lettre dont nous venons de parler. Mais que penser de la *vie des grands hommes du christianisme*, que le même abbé propose par souscription ? A coup sûr les Quakers y tiendront une des premières places, & dès-lors les vrais lieus ne se tiendront pas fort honorés de la leur. (a)

(a) O foiblesse, ô inconséquence de l'esprit & du cœur de l'homme ! Qu'il est difficile, en n'étant pas ce que l'on ne doit pas être, d'être en même tems tout ce que l'on doit !... On ne s'éleve pas contre la loi de Dieu, mais l'on n'a que de l'indifférence contre ceux, que dis-je, on a de l'estime pour ceux qui la travestissent,



Esprit, Maximes & Pensées d'Young, extraits de ses Nuits; à Paris, chez Cailleau; à Liege chez Orval-Demazeaux. 1786. Petit vol. in-12.

Les ouvrages d'Young, ses inimitables *Nuits* sur-tout, font un fond si riche de pensées fortes, sublimes, consolantes, que plus d'un auteur y a trouvé les matériaux de quelque traité moral & religieux, propre à éclairer & fortifier les ames; tels, entr'autres que *l'Existence réfléchie* *, *l'Ame élevée à Dieu* &c. C'est l'auteur de ce dernier ouvrage qui a fait le recueil que nous annonçons ici, & qui a rassemblé dans un petit espace les pensées du poëte anglois, qui lui ont paru les plus vraies ou les plus brillantes. Le choix n'est pas toujours le meilleur possible, mais il marque du jugement & du goût. Comme on le voit entre plusieurs passages, dans ce tableau du ciel étoilé. " Que vois-je ici ! un

vestissent, qui la déshonorent, qui la rendent méprisable & ridicule par leur fanatisme & les plus humilians délires.... Sort constant & définitivement arrêté de l'Eglise chrétienne, d'avoir d'un côté des ennemis forcenés qui parlent ouvertement mal de l'Eternel, & de l'autre des partisans foibles qui n'ont ni zèle ni vigueur pour confondre & disperser les nations qu'il reprouve.

„ espace fans bornes , semé de sources , en-
 „ flammées , des globes plus vastes que les
 „ nôtres , roulans dans des cercles plus éle-
 „ vés : ce font peut être les maisons de
 „ plaifance où les anges viennent féjourner.
 „ Avançons ; ma course n'est que commen-
 „ cée ; ce n'est fans doute que le portique du
 „ palais de l'Eternel. Quelle est mon erreur !
 „ L'Eternel est bien au-dessus. Je rampe en-
 „ core ; plus j'avance vers lui , plus il recule
 „ loin de moi. Où doit donc loger l'archi-
 „ tecte qui a bâti si magnifiquement pour
 „ loger l'homme ? „

* Octob. 77 I, p. 242. vé * , a un peu de peine de croire qu'il n'y
 ait pas dans ce magnifique ensemble plus

d'un monde habité. Il va jusqu'à s'informer
 des pensées des habitans. “ Mais , dites-moi ,
 „ de quelle nature font vos pensées ? La
 „ raison est-elle ici sur un trône ? Regne-t-
 „ elle en souveraine sur les sens ? Quand
 „ son flambeau s'éteint , en avez-vous un se-
 „ cond dont la lumiere vous guide ? Vos
 „ royaumes heureux jouissent-ils encore de
 „ leur âge d'or ? Vos premiers ancêtres ont-ils
 „ conservé leur innocence ? Est-ce ici votre
 „ dernier féjour ? Si vous en changez , êtes-
 „ vous transférés vivans , ou s'il faut mou-
 „ rir , de quelle espece est votre mort ? Con-
 „ noissez-vous les douleurs & la maladie ?
 „ Connoissez-vous l'horrible fléau de la guer-
 „ re ? A l'heure où je vous parle , la guerre
 „ fatale déchire l'Europe ; nous appellons
 „ ainsi un petit coin de l'univers où s'agi-
 „ tent

„ tent des Rois infensés. Dans le monde où
 „ je suis, on n'attend pas que la mort vienne
 „ à la fuite des ans; l'intemperance hâte
 „ l'ouvrage de la nature. La mort a trouvé
 „ qu'elle étoit trop lente à nous détruire;
 „ elle a déposé son carquois & chargé les
 „ Rois d'entretenir à sa place une boucherie
 „ continuelle de l'espece humaine: leur am-
 „ bition la fert mieux que son glaive. „

Cependant le systême de la pluralité des mondes n'occupe pas d'une maniere bien consistante l'esprit du poëte anglois; il en revient au doute, & ensuite à des réflexions qui seules suffissent pour ruiner cette hypothese que nous avons amplement discutée ailleurs (a).

“ Eh quoi! tous les êtres que j'interroge
 „ gardent le silence! Ah! ne s'éleva-t-il
 „ point de quelqu'endroit de la nature une
 „ voix qui réponde à mes questions!... Mais
 „ pourquoi me perdre dans ces abîmes? Re-
 „ viens, imagination présomptueuse, avoue
 „ les bornes imposées à l'homme, & n'ac-
 „ cuse pas le Créateur de l'avoir trop resserré.
 „ Ne découvrons-nous pas un Tout parfait
 „ dans ce que notre vue embrasse? Ne nous
 „ suffit-il pas de jouir des vastes domaines
 „ que ce soleil éclaire? O vous! observateurs
 „ de la nature, génies supérieurs, avez-vous

(a) Janv. 1771, p. 5. — Fév. 1771, p. 73.
 — 1 Avril 1776, p. 480. — 15 Janv. 1784,
 p. 96. — *Obs. phil.* Entr. IV. & V. — *Cur.*
phil. p. 101. 349. 450.

„ trouvé l'orbe du grand Etre , du Soleil uni-
 „ versel qui attire à lui tous les êtres ? Non ,
 „ ce n'est pas la science , c'est la religion
 „ qui me conduira jusqu'à lui. Un cœur
 „ vertueux qui adore Dieu , est le savant
 „ qui le trouve ; l'humble amour pénètre où
 „ la raison superbe ne peut atteindre , & va
 „ frapper droit à la porte des cieux. Le sage
 „ se change en insensé , lorsqu'il veut sur
 „ la terre fonder les mysteres de la nature ,
 „ ou l'abîme encore plus profond de la Di-
 „ vinité. L'homme n'est pas né pour beau-
 „ coup apprendre & savoir (a) ; il est né
 „ pour admirer & adorer. Oui , chacun de
 „ ces astres est un temple où Dieu reçoit
 „ l'hommage qui lui est dû ; il n'est rien de
 „ profane dans l'univers. La nature est un
 „ lieu consacré à son Auteur. „ (b)



*Recherches sur la nature & les causes de
 la richesse des Nations. Traduit de l'an-
 glois de Mr. Smith. A Paris, chez Poinçot ,
 1781. 6 vol. in-12. Prix 12 liv. br.*

R Ecueil d'observations politiques , écono-
 miques , philosophiques , dont plusieurs

(a) Mot de J. J. Rousseau , 15 Janv. 1787 ,
 p. 126.

(b) Réflexion analogue de St. Augustin , St.
 Thomas , Petau , Leibnitz &c. appuyée de
 divers passages de l'Écriture sainte , sur l'hom-
 mage que la nature inanimée rend au Créateur ,
 Février 1771 , p. 75. — *Observ. phil.* 5c. Entret.
 p. 183.

sont folides & parfaitement raisonnables, & d'autres le fruit de spéculations embarrassées & fatigantes dont il seroit difficile d'espérer des produits clairs & sûrs. L'auteur discute fort au long la théorie du commerce & le genre de richesse qui en résulte ; il paroît avec raison donner la préférence aux richesses agronomiques (a), mais sa manière d'envisager cette matière, tient à des principes qui n'auroient pas également l'approbation des véritables amis du bonheur public. La plus grande population lui paroît être en quelque sorte la règle qui détermine la richesse & le bonheur d'une nation, soit comme cause efficiente, soit comme preuve & mesure de la félicité préexistente. Mais je crois pouvoir avancer qu'elle n'est ni l'une ni l'autre, & qu'un peuple peut être heureux sans être ni fort riche, ni fort nombreux. Pour ne rien répéter de ce que j'ai eu plusieurs fois occasion de disserter sur cette matière (b), je citerai ce que j'ai lu depuis dans un ouvrage où parmi des choses inutiles & hasardées on en

(a) 15 Mars 1784, p. 431. — 15 Mars 1785, p. 329. & suiv. — 1 Fév. 1787, p. 203.

(b) Le bonheur des peuples ne consiste pas dans une population excessive, Avril 1771, p. 234. — 1 Juin 1775, p. 802. — 1 Avril 1776, p. 497. — 1 Janv. 1777, p. 28. — 1 Janv. 1784, p. 22. — 1 Décemb. 1784, p. 547. — 15 Janv. 1786, p. 130. — *Cat. philos.* p. 625. — Ni dans les grandes richesses, 1 Nov. 1785, p. 351. — 15 Sep. 1786, p. 100.

trouve de bien sentées & de bien vraies (a). L'auteur rapporte que voïageant dans le comtat d'Avignon, il rencontra un Mylord, qui, au lieu de jouir tout bonnement des beautés que cette contrée présente de toutes parts, trouva mauvais que la France abandonne ce país au Saint-Pere, sous prétexte que le commerce y est sans vigueur, & qu'il manque de population. Voici ce que lui répond notre voïageur. " Mylord! vous
 „ raisonnez en politique; mais daignez, je
 „ vous prie, observer en philosophe. Qu'im-
 „ porte après tout, que ce país-ci puisse ren-
 „ fermer plus d'habitans! Il s'agit de savoir
 „ si ceux qui l'habitent sont heureux. Or,
 „ voïez & jugez: ici, les moissons ne sont
 „ pas dévorées par un camp volant de com-
 „ mis & de collecteurs plus cruels, plus dé-
 „ vastateurs que la grêle & les sauterelles:
 „ les publicains n'y travaillent pas le país
 „ en finance. Le tabac vaut deux fois l'on-
 „ ce; le sel, six liards la livre (b), le vin,
 „ deux fois le grand pot. Le pain & la
 „ viande y sont taxés à un prix raisonnable,
 „ qui accommode tout à la fois le proprié-
 „ taire & le consommateur. Ces plaines cou-
 „ vertes

(a) *Les Soirées provençales, ou Lettres de Mr. Berenger, écrites à ses amis, pendant ses voïages dans sa patrie; à Paris, chez Nyon l'aîné. 3 vol. in-12.*

(b) Si la convention dont nous avons parlé (1 Décemb. 1786, p. 331) a lieu, il y aura du changement à cet égard.

„ vertes de verds mûriers , fournissent une
 „ énorme quantité de fort belle foie aux ma-
 „ nufactures de Lyon & du Languedoc.
 „ Ces longues allées d'ormes , d'amandiers ,
 „ d'oliviers ; ces mille avenues de faules
 „ donnent le bois de chauffage , produisent
 „ des huiles & des fruits en abondance , &
 „ suppléent au manque de forêts ; tous ces
 „ canaux si bien ménagés , les eaux du Rhô-
 „ ne , les bras de la Durance , ces saignées
 „ de la Sorgue avivent ces tressles & ces lu-
 „ zernes , & sont comme les veines & les
 „ artères de ces pâturages féconds en her-
 „ bes & troupeaux : delà , les laines , les en-
 „ grais , le bétail qui laboure , & le lait qui
 „ nourrit le laboureur. Pensez-vous , Mylord ,
 „ que la belle culture de tant d'héritages
 „ puisse exister , dans cet état florissant ,
 „ sans une population convenable (a) , sans
 „ économie politique , sans bonheur ? Je suis
 „ loin de le croire , Monsieur ; je regarde au
 „ contraire ce país-ci comme une des plus
 „ heureuses contrées du monde , & il faut ,
 „ Monsieur , que la plûpart de vos compa-
 „ triotes en fassent la même estime , puisque
 „ toutes ces campagnes sont actuellement
 „ habitées par des Anglois , & louées à bail .

Ici

(a) Une population excessive est un véritable fléau. Elle est une des grandes causes , peut-être la principale des excès de tous les genres qui attaquent ou corrompent la société.
 1 Mars 1786 , p. 329. — 15 Nov. 1785 , p. 453.

» Ici, Mylord, propriété, sûreté, liberté,
 » ne sont pas de vains mots. . . J'y vois, quoi-
 » qu'on en dise, des mœurs douces, de la
 » joie, de l'aifance, du calme: l'air fati-
 » fait & tranquille annonçeroit-il, à votre
 » avis, moins de félicité que cette turbulence
 » inquiète, ces regards avides, cette ardeur
 » âpre & cupide des habitans des villes com-
 » merçantes, ? Mylord qui tenoit en main
 sa tasse de thé, l'avalâ sans dire mot.



*Suite des anciens apologistes de la religion
 chrétienne, St. Justin, Athénagore, Théo-
 phile d'Antioche, Tertullien, Minucius-
 Felix, Origene, traduits ou analysés: Ou-
 vrage demandé & approuvé par l'assem-
 blée du clergé; avec quelques discours sur
 la religion. Par Mr. l'abbé de Gourcy,
 vicaire-général de Bordeaux & de Cam-
 brai. A Paris, chez Lambert. 1786. 2
 vol. in-8°.*

* 15 Janv.
 1781, p. 81.

LE premier volume de cette collection qui
 parut en 1780*, renferme les deux chefs-
 d'œuvres de Tertullien, l'*Apologétique* &
 les *Préscriptions*. Une maladie de l'auteur a
 retardé la publication de la *Suite* d'un re-
 cueil si instructif, si édifiant, & si particu-
 lièrement précieux dans le tems présent, où
 les anciennes calomnies contre la foi chré-
 tienne, & des objections cent fois réfutées,
 sont reproduites comme des découvertes aux-
 quelles

1. Mars 1787.

357

quelles il n'y a rien à redire (a). M^r. l'abbé de Gourcy a joint à la traduction & à l'analyse des *Apologies*, un grand nombre de remarques qui leur servent d'éclaircissemens ou de supplémens, quelquefois de correctifs; elles sont en général intéressantes, lumineuses, savantes même quand la matière l'exige.



Lettre à l'auteur du Journal.

EN lisant le N^o. du 15 Octob. 1782, p. 265, j'ai dû me persuader que Mr. Lefebvre de Villebrune, qui juge si cruellement les poètes allemands, ne connoissoit pas Mr. Denis, directeur de la bibliothèque garellienne (ou du college Thérésien) à Vienne, dont il a publié les *Mertwürdigkeiten* en 1780. On ne peut qu'admirer ses Tableaux poétiques des événemens guerriers en Europe, depuis 1756 *; ses *Barben-Lieder*, pleins de graces & de feu poétique, traduction du célèbre Barde Ossian * qui renchérit beaucoup sur l'original; enfin ses Odes choisies, imprimées à Cologne, & en particulier son *Donnerwetter*. Quand on considère que dans un tems où les poètes ne sont élégans que lorsqu'ils ont des sujets lubriques sous la plume, il a toujours traité des matières édifiantes, consolantes, poétiques par excellence (car telles sont exclusivement les poésies graves & sages *); on ne peut que se former une grande idée de l'auteur & de ses ouvrages. Mais seroit ce peut-être là même la cause du silence qu'on affecte de garder sur ce poète à tous égards estimable?

J'aime

* Poetische Willeber der meistens kriegerischen Vorkänge in Europa, seit dem Jahre 1756.

* V. son art. dans le *Dict. hist.* — 1 Juill. 1777, p. 315.

* 15 Juill. 1785, p. 421.
— 15 Déc. 1780, p. 50.
— 15 Déc. 1781, p. 578.
— 15 Avril 1777, p. 562.

(a) 15 Juin 1775, p. 871. — 1 Oct. 1775, p. 485. — 1 Oct. 1786, p. 122. — *Cat. philos.* p. 289, 600.

J'aime à ne pas me livrer à des pensées si désolantes : j'en veux plutôt chercher la cause dans son état d'Ex-J.



La Mèche est le mot de la dernière énigme.

Pour exercer mes droits, la nature me pose
 Au faite d'un palais
 Dont elle tient la porte close,
 Lorsque mon peuple se repose
 Sur mes soins & qu'il vit en paix.
 J'adoucis, à mon gré, l'esprit le plus farouche.
 Tous les habitans de la mer,
 De la terre & de l'air,
 Je les charme quand je les touche.
 Sans partialité, je donne même rang
 A l'idiot comme au savant ;
 Sans distinguer ni le sexe, ni l'âge,
 Je traite également le fou comme le sage.
 Je pétris l'embonpoint, les roses & les lys
 Par moi son: répandus sur le teint de Phyllis.
 Pour abréger enfin un trop long étalage,
 Il est tems de finir, si tu m'as découvert,
 Menage - moi, lecteur, malheur à qui me perd.

LOGOGRIPE-CHARADE.

Avec le cœur françois, la tête orientale,
 J'ai le pied allemand, mais mon buste est latin:
 Sans tête, entier encor, je reste levantin,
 Et mon tout est de mode utile & générale.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 20 Janvier). Le 12 de ce mois au matin, l'Impératrice est partie pour Czarsko-Zelo, d'où Sa M. a continué, le 18, son voyage pour Kiovie. Le comte de Ségur & M^r. Fitzherbert, ministres de France & d'Angleterre, ainsi que les seigneurs de la cour, qui auront l'honneur de l'accompagner, se mettront aussi en route demain : mais il est survenu du changement par rapport aux Grands-Ducs Alexandre & Constantin. Le projet d'exposer ces deux jeunes Princes, dont l'un n'a que 8 l'autre 6 ans, aux fatigues d'une course si longue & si bruyante, rencontra d'abord de très-grandes difficultés : cependant l'intention de l'Impératrice se déclara pour les prendre avec elle ; & toutes les dispositions furent faites dans ce dessein. Ce n'est que le 14 qu'il a été abandonné, & que Sa M. a décidé, que leurs parens auroient la satisfaction de les garder près d'eux, pendant l'absence de la cour. L'on ne doute plus de l'entrevue de notre Souveraine avec l'Empereur, & l'on croit qu'elle aura lieu à Cherson. Le Monarque, dit-on, s'y rendra en droiture de Vienne, sans se détourner pour venir préalablement à Kio-

I. Part.

A a vie;

vie; mais ce sera dans les environs de cette dernière ville que l'Impératrice s'abouchera avec le Roi de Pologne.

Le Prince Frédéric de Würtemberg-Stuttgart, frere de Madame la Grand'Duchesse, lieutenant-général au service de Russie, & gouverneur-général de la Finlande-Russe, est parti d'ici le 3 pour faire un voiage en pais étranger & se rendre d'abord à Brunswick: il a pris ses trois enfans avec lui; mais il a laissé ici la Princesse, son épouse, ce qu'on regarde comme l'augure d'une prochaine dissolution de mariage.

I T A L I E.

ROME (le 2 Février). La terre continue de trembler à Rimini & dans les environs; quoique les secouffes ne soient plus si fortes, les malheureux habitans n'osent encore retourner dans leurs maisons, & restent campés dans la campagne, partie sous des tentes, partie sous des voitures ou des barraques. Les détails qu'on reçoit sur les dommages causés par ce terrible fléau sont tous les jours plus affligeans. Plus de 20 églises ont été renversées & plusieurs autres menacent ruine. On ne fait pas encore au juste le nombre des maisons qui se sont écroulées ni celui des personnes qui ont perdu la vie; mais il doit être considérable, puisque dans un seul village, situé près de Rimini, il n'est pas resté une maison sur pied & que de 500 personnes qui habitoient ce village, il n'en

a échappé qu'une seule. Le fameux pont de marbre que les Empereurs Auguste & Tibere (a) firent construire sur la riviere de Marechia, qui se jette dans le golphe de Venise, a été fortement ébranlé dans ses fondemens, & ce monument antique de la magnificence des Romains, qui depuis tant de siècles sembloit braver l'effort du tems, menace à présent ruine.

Parmi les différens ouvrages sortis depuis quelque tems des presses de cette capitale, on distingue un *Essai d'Histoire américaine*, par M^r. l'abbé Gili. Ouvrage aussi exact que curieux & qui peut servir à redresser les fautes dont fourmillent les relations que nous avons de cette partie du monde, particulièrement sur la province de Terre-Ferme. Le défaut de nouvelles nous permet d'en rapporter quelques traits. " Tous les Américains se ressemblent tellement, qu'on pourroit dire avec le vice-roi du Pérou & du Mexique, Henriquez: *ils ne se ressemblent pas, mais ils ne font qu'un.* Les Espagnols soutiennent non seulement les familles des anciens Caciques du païs; mais encore ils permettent que les Caciques de Bogota soient placés sur un trône & couronnés de fleurs par leurs sujets. Parmi d'autres prérogatives, ce Cacique a celle d'avoir séance à l'audience de Santa-Fé

(a) D'après quelques auteurs nous avons attribué ce pont à Trajan (dern. Journ. p. 284).

Fé (a). — Les Nègres sont traités avec beaucoup d'humanité par les Espagnols. C'est ce qui augmente tellement leur population, qu'ils forment le tiers des habitans de la Terre-Ferme. Les Nègres libres s'élevent à tous égards au-dessus des Américains primitifs. Ils vont habillés comme les Espagnols, ils s'occupent comme leurs anciens maîtres, & par comparaison avec leurs freres nouvellement arrivés d'Afrique, ils s'appellent *hommes raisonnables, Espagnols & Nobles*. Aucun Espagnol ne peut retenir un Nègre en esclavage, quand il peut lui offrir de ses épargnes, une somme égale à celle qu'il a coûtée à son maître (b). Les Nègres, dit M^r. l'abbé Gilli, semblent avoir toute leur ame dans les yeux; ils singent en tout les maîtres qu'ils servent, de manière qu'on peut au premier coup-d'œil, distinguer un Nègre espagnol ou françois, anglois ou hollandois. Le nom de *blanc* est un titre honorifique & qui équivaut à celui de gentilhomme en Europe. Aussi les *blancs*,

(a) Capitale de la *Terre-Ferme*, qu'il ne faut pas confondre avec Santa-Fé, capitale du nouveau Mexique. — Voilà cependant ces Espagnols qu'on prétend avoir détruit les indigènes, & ce sont les seuls qui les ont conservés; que les Anglois en montrent un seul dans leurs établissemens en Amérique? 15 Mai 1777, p. 98. — 1 Avril 1785, p. 537.

(b) Sont-ils moins malheureux dans cette situation que dans leur pays natal où ils se détruisent, se mangent, se vendent les uns les autres? 1 Janv. 1785, p. 73.

pourfuit l'auteur, font-ils de véritables gentilshommes, comparés aux Nègres & aux Indiens. Aucun d'eux, quelque pauvre qu'il foit, n'exerce un métier vil „ — „ Les Créoles, ou ceux qui font nés en Amérique de parens espagnols, non-seulement ne haïffent pas ceux qui arrivent d'Europe; mais encore ils exercent envers eux la plus grande hospitalité. L'auteur assure, contre le témoignage des autres voyageurs, que les Créoles ne le cedent point aux Espagnols en capacité, qu'il y a eu parmi eux des professeurs & des favans distingués, & que plusieurs ont été appellés aux premieres charges civiles & ecclésiastiques. Le Métis au contraire, ou celui qui provient d'un Espagnol & d'une Américaine, ressemble à son pere par la figure, & a toute la foiblesse de sa mere, avec un esprit très-borné. Il n'est point du tout propre au service militaire. Le Mulâtre, ou le fils d'un Espagnol & d'une Nègresse, eit à la vérité moins blanc que le Métis; mais il est plus fort, plus vif & plus spirituel. La plus détestable espece d'hommes, quand l'instruction & les idées religieuses ne la changent pas, est celle des Zambis ou des enfans d'un Nègre & d'une Américaine. Ils font bornés, d'un regard bête ou farouche; trop poltrons pour attaquer ouvertement, ils reculent & font respectueux devant les blancs; mais il n'en est pas de même vis-à-vis des Indiens: ils font incroyablement traîtres & cachés. „

NAPLES (le 21 Janvier). Il est décidé à présent, que le voiage de nos Souverains

à Vienne, dont les gazettes ont tant parlé, au moins pour le tems auquel on le fixoit, n'aura pas lieu. On le dit simplement différé, parce que la Reine se trouve enceinte : cependant cette grossesse ne doit pas être encore fort avancée, ni fort incommode, puisque jusqu'à présent elle n'a pas été déclarée à la cour : &, aussi longtems qu'on n'aura point cette certitude de sa réalité, il se trouvera des gens qui attribueront le changement de la résolution de Leurs M. à d'autres circonstances. — Le duc & la duchesse de Gloucester, arrivés ici de Rome, ainsi que l'abbé de Bourbon, reçoivent l'accueil le plus gracieux ; & il leur a été donné plusieurs fêtes par le corps diplomatique, particulièrement par l'ambassadeur de France, & par les ministres de Russie, de Dannemarck, & de Venise. — Un étranger, arrivé depuis quelque tems en cette ville, avoit sollicité l'établissement d'une fabrique de tabac, sous condition d'en paier une redevance considérable au trésor-royal, en revanche de laquelle cette fabrique jouiroit d'un privilege exclusif : mais le Roi a eu égard aux représentations, qui lui ont été faites sur un monopole aussi odieux : & jugeant, que la liberté ne contribue pas moins au bien-être général de l'Etat qu'à la prospérité du commerce en particulier, Sa M. a refusé l'offre de l'entrepreneur allemand, quelque avantageuse qu'elle pût paroître pour ses finances ; & elle n'a point voulu assujettir ses sujets à des loix fiscales, en associant son trésor aux profits par-

ticuliers de quelques individus. — On apprend que le tremblement de terre qui a renversé la ville de Rimini, s'est fait sentir à Grigenti & dans les environs d'Avellino, où les secousses ont été assez fortes.

MALTE (le 20 Janvier). L'escadre vénitienne, aux ordres du procureur Emo, après avoir fait plusieurs détachemens pour croiser contre les Tunisiens, fortit, le 7 de ce mois, avec des projets d'hostilité; mais les mauvais tems, & des dommages essuïés par quelques-uns de ses bâtimens, l'ont obligée de rentrer le 18. On a appris que la frégate l'Angelo-Emo, sortie le mois passé, a été forcée de se faire échouer sur les côtes de la Dalmatie. L'escadre attend toujours le chebec vénitien qui doit lui apporter des secours, & amener ici le contre-amiral Conculmer.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Février). Le 5 de ce mois plusieurs papiers, relatifs au traité de commerce avec la France, furent lus dans la chambre des pairs; & M^r. le marquis de Carmarthen remit à cette occasion copie de la convention conclue entre les deux cours le 15 Janvier dernier. Il ne se passa rien de particulier à ce sujet qu'une formalité, à laquelle le duc de Norfolk donna lieu. Ce seigneur se leva pour parler. Comme il s'étoit écoulé plus de deux siècles depuis qu'un comte-maréchal-héréditaire d'Angleterre ne

s'étoit fait entendre dans la chambre (la famille de Howard , qui possède cette dignité , ayant été exclue jusqu'à présent de la séance en parlement , parce qu'elle professoit le Catholicisme) , tous les membres crièrent d'une voix unanime à l'ordre. Alors le duc de Norfolk , (ci-devant comte de Surrey , connu par ses liaisons avec M^r. Fox) , sans ostentation & d'un ton simple & libre, dit , " qu'il avoit donné une attention particulière à l'arrangement de commerce avec la France ; mais qu'il étoit étonné , qu'on n'eût pas remis des informations sur le traité & les négociations pendants avec le Portugal ; & , après avoir sommé les ministres de satisfaire la chambre à cet égard , il insista sur la nécessité d'avoir des détails complets sur les relations de ce país avec le Portugal , avant que d'entamer l'examen du traité avec la France. Le marquis de Carmarthen ayant fait espérer de nouveaux papiers propres à éclaircir cette matiere , la chambre s'ajourna au mercredi 7 du mois.

Le 3 les communes ordonnerent un bil pour réformer les loix touchant le commerce du bled. Un bil , pour prévenir les fraudes dans le jeu de loteries , fut lu deux fois. La chambre , en comité sur le subside , résolut , qu'il seroit accordé 18,000 matelots , y compris 3860 hommes de troupes de Marine , qui seroient employés sur la flotte pendant l'année présente , à raison de 4 livres sterling à chaque homme par mois , l'année composée de 13 mois & le mois de 28 jours :

ce qui fait un article de 936,000 livres à la dépense de cette année. Le chancelier Pitt notifia ensuite, que le lendemain il proposeroit, que le traité avec la France fût pris en considération le 12 du mois. M^r. Pelham aiant renouvelé son avis sur l'importance de remettre auparavant des états exacts & détaillés sur le commerce entre le Portugal & l'Angleterre, M^r. Fox en prit occasion de s'élever contre toute discussion précipitée du traité avec la France; il soutint même " que la dernière convention contenoit des articles tellement différens du traité, que la comparaison seule des deux piéces exigeroit déjà beaucoup de tems. Il n'étoit question, suivant lui, de rien moins que d'un changement total dans le système politique de la Grande-Bretagne & peut-être de l'Europe entière. Il conclut, " qu'en conséquence l'on ne pouvoit mettre trop de réflexion & de maturité, & sur-tout qu'on ne devoit pas se hâter, avant que de connoître la situation de l'Angleterre à l'égard des autres païs, avec lesquels on avoit de semblables traités à négocier. M^r. Pitt se borna à faire remarquer dans ce langage de M^r. Fox une contradiction palpable avec ce qu'il avoit dit touchant la nécessité d'entamer au plutôt la discussion du traité avec la France. Enfin il annonça, qu'il avoit chargé la factorerie angloise à Lisbonne de lui remettre des relevés sur le commerce avec le Portugal depuis l'année 1703. — Le 5 M^r. Pitt proposa, que " dans la huitaine la chambre se

„ formât en grand comité pour confidérer la partie du discours du Roi, qui concernoit le traité de commerce & de navigation conclu avec Sa Maj. Très-Chrétienne „. Cette motion fut vivement attaquée par Mrs. Fox, Burke & d'autres membres de l'opposition: ils voulurent faire renvoyer cette discussion à la quinzaine: mais, comme les raisons qu'ils alléguoient avoient déjà été exposées devant la chambre dans les séances précédentes, elles ne firent pas une grande impression: & la motion de M^r. Pitt passa à la pluralité de 213 contre 89 voix.

Quoiqu'une majorité aussi considérable donne de grandes espérances au ministère, on ne laisse pas que de s'attendre à de violens débats. Les nouvelles de la Russie ne seront guere propres à en calmer l'ardeur. Un courier, arrivé le 2 de ce mois de Pétersbourg, a apporté des dépêches, qui annoncent, qu'il est encore quelques points du traité avec la Russie à régler: &, comme le voiage de l'Impératrice jettera de nouvelles longueurs dans cette négociation, il est apparent, que cet incident n'augmentera pas peu le mécontentement de ceux qui ont intérêt à la voir promptement finie.

A peine les mimimanes étoient-ils revenus de l'effroi qu'avoit répandu parmi eux la chute du théâtre de Chester *, qu'ils ont eu un nouveau sujet de crainte & d'effroi par l'accident arrivé le 16 du mois dernier dans cette capitale. Le 6 de ce mois, pendant le spectacle le feu prit dans une maison à côté du théâtre de Drury-Lane. Une des avenues

* 1 Fév. 1787, p. 204-227. — Autres accidens 15 Déc. 1786, p. 621.

du parterre se trouva bloquée par l'incendie, & la principale l'étoit par une foule innombrable de la populace. M^r. King, directeur de ce spectacle, crut nécessaire d'avertir le public du danger, & il le fit avec le plus de ménagement possible. Mais les précautions qu'il prit pour ne pas alarmer le public, n'empêcherent pas le tumulte qui devoit nécessairement résulter de cette effrayante situation. Plusieurs femmes s'évanouirent & les filoux firent une prodigieuse récolte : la recette fut pillée par un tas de brigands qui forçoient les portes d'un côté, pour se faire rendre leur argent de l'autre : comme M^r. King annonça que le danger n'étoit point immédiat, & qu'on avoit tout le tems nécessaire pour sortir, sans courir aucun risque, un très-grand nombre de spectateurs resta dans la salle, ce qui fit que cette confusion n'entraîna pas de suites plus fâcheuses.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 7 Février). Tout est disposé pour le voyage de l'Empereur, & ceux qui doivent l'accompagner ont ordre de se tenir prêts. — On parle depuis quelques jours de deux ordonnances fort remarquables, qui, comme on le prétend, paroîtront incessamment. Par la 1^{ere}, tous les employés au service civil de la cour & de l'état seront obligés de remettre entre les mains de leur chef respectif une note des dettes qu'ils peuvent

vent avoir contractées, sans aucune exception; quiconque refusera de donner cette note ou la donnera imparfaite, sera irrémisiblement cassé, dès que le gouvernement découvrira la vérité. Par la 2^{me} ordonnance, il sera désormais défendu aux employés de contracter des dettes à l'insçu de leurs supérieurs; & tout particulier qui leur prêtera de l'argent sans en donner préalablement avis aux chefs, perdra son action contre les employés, en cas de non-paiement.

Parmi les faiseurs de projets il s'est trouvé des prêtres mécontents de leur état, qui desiroient d'obtenir la permission de se marier. On prétend même que la *commission pour les affaires ecclésiastiques* a présenté à Sa M. un mémoire favorable à cette demande, mais le Monarque l'a rejeté d'une manière bien affirmative. " Le 5 du mois de Janvier, dit „ le gazetier protestant de Leyde, l'Empe- „ reur a envoyé sa réponse par écrit à la „ commission du clergé & des études: elle „ n'est nullement favorable à la demande: „ Sa Maj. y déclare rondement, qu'elle ne „ concourra jamais à l'exécution de pareils „ projets, & qu'au contraire elle en forme- „ ra pour astreindre davantage la cléricature „ aux devoirs, qui lui sont imposés, & à „ se consacrer uniquement aux soins de l'E- „ glise „. Depuis cette époque, quelques prêtres aiant insisté sur cet article, l'Empereur a ordonné que ceux qui seroient do- rénavant

rénavant de pareilles demandes, feroient enfermés dans la maison de force. (a)

Le baron Andraffi, évêque de Rosenau dans la haute Hongrie, frere du comte Etienne Andraffi, de Monok & de Krafnahorka, avoit écrit à Sa M. que sa conscience ne lui permettoit pas d'exécuter certain article de l'ordonnance sur les mariages. L'Empereur lui répondit : *par-là vous m'envoiez sans doute la démission de votre évêché, & je l'accepte.* L'évêque se rendit à Vienne, où on lui proposa de signer l'édit où de résigner son évêché. Il répondit respectueusement que toutes ses possessions & ses revenus étoient dans la puissance de Sa M., mais qu'il ne pouvoit pas être obligé ni de signer l'édit ni de résigner son évêché. Sur quoi il lui fut déclaré : qu'un autre évêque dont la conscience étoit moins difficile, s'étoit offert à faire marier les gens qu'il avoit refusé d'unir, qu'ainsi il ne s'agissoit plus de cet article ; mais qu'il paieroit une amende de cinq cents ducats, que ses revenus feroient saisis, &

(a) Tant le Monarque est persuadé de la décence, de la dignité & de l'indispensable nécessité du célibat ecclésiastique ! Persuasion qui n'est pas bien d'accord avec une certaine brochure (que pour des raisons nous ne nommerons pas) où cet article important est traité d'une manière leste, & avec quelque chose de plus que de l'indifférence. — Diverses réf. 15 Mai 1781, p. 94. — 1 Mai 1782, p. 17. — 1 Janv. 1784, p. 20. — Imposture odieuse de certains périodistes, qui confondus par l'évidence du fait, ont eu le courage de ne pas se rétracter, 15 Mai 1786, p. 108.

qu'il resteroit à Vienne en arrêt jusqu'à ce qu'il eût résigné son évêché. Le prélat se retira & commença à remplir fidèlement son arrêt. Mais le troisieme jour le Monarque fit cesser l'arrêt, lever la faisie du temporel, & renvoia M^r. Andraffi dans son diocese.

BERLIN (le 15 Février). Quelques étrangers peuvent ignorer quel est l'abbé Bastiani dont on a si solennellement célébré les obseques à Potzdam, auxquels le Roi a lui-même assisté *. L'histoire de cet abbé est singuliere. Sorti, on ne fait comment, de l'Italie sa patrie, il fut longtems dans la plus grande misere, au point de prendre le parti d'essâier de manger de l'herbe. Après diverses aventures, & une conduite qui ne fut pas constamment sage, il s'engagea à Francfort sur le Mein à des enrôleurs prussiens. On le mena à Breslaw; heureusement pour lui, le général qui devoit examiner les nouvelles recrues, étoit à dîner chez l'évêque, lorsqu'elles arriverent. Le général sortit de table pour voir les recrues. Il ne savoit ni l'italien, ni le françois, & Bastiani ne savoit point l'allemand. Le général croiant qu'il parloit latin, pria l'évêque de lui servir d'interprête. Celui-ci aiant appris ses aventures, fut charmé de son esprit, & pria le général de le lui céder pour deux hommes qu'il lui donneroit à sa place. Le général y consentit, & l'abbé fut secretaire de l'évêque. Un jour le Roi reçut de l'évêque un mémoire mieux fait, que ne les faisoit ordinairement le prélat. Il s'informa de l'auteur, il lui parla souvent & pria l'évêque de l'avancer. Il fut fait chanoine de

* 1 Fév.
1787, p. 212.

Breslaw. Quelque tems après, le Roi aiant besoin d'envoier quelqu'un au Pape pour traiter quelques affaires, jetta les yeux sur Bastiani. Il s'acquitta de sa négociation en homme d'esprit, & revint comblé de la faveur & de la recommandation du St. Pere. C'est ainsi qu'il est parvenu par degré, à être du petit nombre de ceux que Frédéric voioit tous les jours & avec lesquels il passoit ordinairement les soirées. L'abbé Bastiani avoit autant d'esprit que de modestie. Il n'eut jamais d'ennemis dans une place si propre à en faire; & il est également regretté de la cour & de la ville.

Pour contredire formellement & une fois pour toutes les faux bruits qu'on débite depuis quelque tems dans les papiers publics étrangers, au sujet du manuscrit du Roi défunt intitulé *Histoire de mon tems*, & afin de prémunir le public contre les erreurs & les fauflétés contenues dans les dites feuilles, on a cru devoir lui présenter dans la plus exacte vérité, le précis historique de cet ouvrage posthume, que voici: le Roi Frédéric II aiant fait donation à son secretaire Guillaume de quelques ouvrages de sa composition qui n'avoient point été imprimés & qu'il avoit revus après les avoir fait copier de son vivant en permettant au dit secretaire de tirer tel avantage qu'il pourroit de leur publication après la mort de Sa M., le Roi aujourd'hui regnant jugea à propos de retirer ces manuscrits d'entre les mains du donataire, après l'avoir libéralement dédommagé des

profits qu'il en auroit pu tirer, & d'en assurer la possession aux libraires Vos & fils en commun avec l'imprimeur de la cour Decker, pour qu'ils aient à les publier incessamment par la voie de l'impression, Sa M. les gratifiant d'un privilege exclusif à cette fin. En attendant M^r. de Möllner, conseiller privé des finances tient les dits manuscrits sous sa garde & il a promis d'en donner un avant-goût au public par la lecture qu'il fera de quelques morceaux de cet ouvrage dans une des séances publiques de l'académie. M^r. le conseiller privé de Moulines a revu & corrigé les mêmes manuscrits, cependant uniquement pour ce qui regarde les fautes grammaticales & d'ortographe échappées aux copistes, sans absolument toucher au style ni à la connexion des matieres de l'ouvrage. Cet écrit intéressant, qui a été intitulé par son auteur, *Histoire de mon tems, pour servir de suite aux Mémoires de Brandebourg*, contient principalement l'histoire du long regne de Frédéric II depuis l'année 1740 jusqu'à la paix de Teschen, ou l'année 1779. Enfin, Mr. le comte de Hertzberg qui a revu & confronté le susdit manuscrit avec celui qui se trouve dans les archives & qui est écrit de la propre main du Roi défunt, est un garant irréfragable pour le public, que cet ouvrage passera à la postérité sans la moindre altération & avec toutes les marques de l'originalité qui le caractérisent. Au reste les éditeurs privilégiés ne tarderont pas à proposer au public le plan de souscription

tant pour l'ouvrage original en françois, que pour la traduction allemande qui en a été faite.

On fait que le feu Roi de Prusse a fait une Dissertation sur la littérature allemande, qui fut imprimée en 1780. On apprendra avec intérêt ce qui donna lieu à cet ouvrage. Les circonstances en sont détaillées dans un écrit qui vient d'être publié à Berlin sous une autorité respectable & dont nous allons donner la substance. — Dans l'hiver de 1779, pendant les négociations de la paix de Teschen, le Roi, qui étoit à Breslaw, dit un jour à M^r de Hertzberg, son ministre, qu'il doutoit que Tacite pût être traduit en allemand avec autant de précision qu'en françois. M^r. de Hertzberg aiant soutenu le contraire, pour l'honneur de la nation germanique, envoya au Roi le lendemain, une traduction françoise & allemande des chapitres 17 & 44 de l'ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains. Une demi-heure après Sa Majesté lui renvoya sa lettre avec la réponse suivante, écrite en marche de sa propre main. “ J'ai lu cet essai
 „ de traduction de Tacite que vous m'en-
 „ voyez, contre lequel il n'y a rien à dire;
 „ mais c'est la description des mœurs des
 „ Germains: ce n'est pas ce qu'il y a de
 „ plus difficile à traduire, mais son style sen-
 „ tentieux & énergique dont il trace en peu
 „ de mots les caracteres & les vices des Em-
 „ pereurs romains. Que les traducteurs s'ef-
 „ fassent sur les vies de Tibere, sur Claude:

„ ce style laconique & pittoresque en même
 „ tems , où , au moien de deux mots , il
 „ exprime tant de choses , c'est ce qui mé-
 „ rite l'imitation de nos auteurs. Peu de pa-
 „ roles & beaucoup de sens , voilà ce que
 „ nos écrivains doivent se prescrire comme
 „ la regle inviolable de leurs productions :
 „ *quot verba tot pondera*. Je vous demande
 „ pardon de ce que mon ignorance a la
 „ hardiesse de citer du latin à votre sapien-
 „ ce ; mais c'est une présomption que , j'éspe-
 „ re , vous me pardonneriez „ Frédéric. —
 Ce fut encore d'après plusieurs entretiens avec
 quelques savans de Breslaw sur la littérature
 allemande & les divers moïens d'en avancer
 les progrès , que le Roi se déterminâ à com-
 poser sa Dissertation qu'il intitula : *De la
 Littérature allemande ; des défauts qu'on
 peut lui reprocher ; quelles en sont les cau-
 ses & par quels moïens on peut les corri-
 ger*. — M^r. de Hertzberg , trouvant trop
 sévère la critique que le Roi faisoit de la
 langue allemande & persistant dans sa pre-
 mière assertion , lui envoya la traduction en
 allemand d'un passage des Annales de Tacite
 où se trouve la harangue de Sénèque à Né-
 ron lorsqu'il veut lui rendre les richesses dont
 l'Empereur l'a comblé. il y avoit joint la
 traduction d'Amelot de la Houffaye. Le Roi ,
 après avoir lu ces deux morceaux , répondit
 un quart-d'heure après par le billet suivant.
 “ Voilà du bon allemand & un des meil-
 „ leurs morceaux que j'aie vu jusqu'ici...
 „ Il est sûr que si des gens de votre capa-
 „ cité

„ cité & de votre savoir se méloient de for-
 „ mer la langue allemande, ils y réussiroient
 „ indubitablement, &c „ — M^r. de Hertz-
 berg étant retourné à Berlin, le Roi lui envoya,
 de Sans-Souci, sa Differtation, accompagnée de
 la lettre suivante. “ Voici le reste de mon
 „ ouvrage qu'on a copié : j'y ai fait de pe-
 „ tites corrections & je l'abandonne à votre
 „ examen.... Je souhaite que mes contem-
 „ porains me fournissent de justes sujets de
 „ les louer, personne ne fera plus porté que
 „ moi à faire leur panégyrique. S'il y en
 „ avoit beaucoup qui vous ressemblassent,
 „ j'aurois la matiere toute prête, &c.... ”

— M^r. de Hertzberg prit la liberté de pro-
 poser quelques changemens au Roi ; mais Sa
 Majesté ne les adopta point, & il finit la ré-
 ponse qu'elle lui fit à ce sujet par ces mots....

“ Au reste vous pouvez être content de ma
 „ modération ; je n'ai fouetté vos Allemands
 „ qu'avec des verges de roses, & j'ai mo-
 „ déré en bien des endroits la sévérité de
 „ la critique ; ainsi aiez-moi obligation de ma
 „ retenue & ne me poussez pas à bout „

— L'Écrit du Roi, quoique très-sévère à
 l'égard des favans Allemands, fut cependant
 applaudi par la plus grande partie de la na-
 tion. Il en résulta une nouvelle émulation
 parmi les gens de lettres & de bons écrits
 sur la même matiere.

COLOGNE (le 18 Février). On vendoit
 à Bonn & dans les environs une *Histoire*
du congrès d'Em ; mais l'Électeur en aiant
 été informé, a paru très-fâché de cette pu-

blication, & a fait enlever tous les exemplaires qui s'en trouvoient chez les libraires (a).
 — On a été aussi surpris ici qu'indigné de lire dans quelques feuilles allemandes que dans les theses supprimées ici par ordre de l'université, il n'y avoit rien d'extraordinaire, sinon que *les réglemens de discipline devoient être publiés & acceptés pour avoir force de loi*. 1°. Cette proposition n'est pas dans la these. 2°. Si elle y avoit été, l'université ne l'auroit pas regardée comme reprehensible. 3°. Dans cette these il y avoit entr'autres assertions ou douteuses, ou tortueuses & aiant besoin d'une bonne explication, que *les loix de l'Eglise universelle étoient soumises à la volonté de chaque évêque en particulier* (b). Il n'y a que le dessein de calomnier la doctrine, l'honnêteté & la modération des chefs d'une université respectable par son ancienneté, sa constante orthodoxie,

(a) Par-là je me trouve dispensé de répondre aux grossieretés que me dit l'auteur de cette *Histoire*, dans laquelle certainement je ne m'attendois pas à trouver place; mais il est de fait que toutes les fois qu'il se fait une distribution d'injures dans quelque bureau d'hétérodoxie monachale, j'y ai honorablement ma part.

(b) Erreur si victorieusement réfutée par le célèbre Thomassin*, & que les gens mêmes de Mayence ne soutiennent plus, sinon avec des modifications, des exceptions, des tergiversations, des rétractations qui mettent au néant un propos légèrement & inconsidérément avancé, & que pour l'amour de la paix j'oublie volontiers.

1. Mars 1787.

373

doxie, & les grands hommes qu'elle a produits, qui puisse faire inventer & répandre des contes qui n'ont pas même l'avantage de la vraisemblance.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 17 Février). Les Etats-généraux aiant reçu la lettre de rappel de M^r. le comte de Goertz, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, Leurs Hautes Puissances ont résolu de lui faire le présent ordinaire, consistant en une chaîne d'or de la valeur de 1300 flor. — Parmi les tumultes qui éclatent de tous côtés entre les soi-disant *patriotes* & le parti d'Orange, celui qui s'est élevé dernièrement en Zélande, a été des plus sérieux. Les païsans dits Orangekasten, sont entrés dans la ville de Goes ornés de rubans couleur d'orange, & se sont assemblés en foule près de la maison de ville, où ils ont trouvé MM. les magistrats qu'ils ont interpellés de leur dire: *s'ils étoient Patriotes ou Statthoudériens*. Ces Messieurs ont répondu: *qu'ils n'étoient point d'intention de se déclarer pour l'un ou l'autre parti, mais de rester neutres, ne desirant que d'entretenir la paix & le bon ordre dans le païs & dans la ville.* — *Il faut se déclarer*, reprirent les païsans, *nous sommes tous du parti Orange, il faut que vous suiviez notre exemple*; ils obligèrent alors les magistrats de se parer de cocardes semblables aux leurs. Les magistrats en reve-

nant chez eux apperçevant quelques païsans qui se battoient contre des Patriotes, eurent l'imprudenc d'ordonner de fermer les portes de la ville. Les païsans voiant qu'ils ne pouvoient plus sortir se sont écriés, *meurent les Patriotes!* Dans un instant tout a été en armes, hommes, femmes, enfans se battoient dans tous les quartiers de la ville. La victoire est enfin restée aux païsans, parce que les matelots se sont rangés de leur côté; ils ont poursuivi les citoiens patriotes, brisant tous les meubles, & dans leur rage jetant dans l'eau tous les débris, de peur qu'on ne pût en profiter encore; rien n'est échappé à leur fureur, le tumulte a duré jusqu'au soir, après quoi ils se sont retirés en triomphe. Le lendemain ils sont revenus en plus grand nombre, mais ils n'ont causé aucun désordre, ils se sont contentés de forcer tous les habitans de porter des rubans oranges. Ils avoient prévenu qu'on se tînt tranquille & qu'on ne fermât pas les portes, sinon qu'ils mettroient le feu aux quatre coins de la ville. On évalue le dommage qu'ils ont causé le premier jour à 290,000 flor.

On fait que ceux qu'on appelle *de la petite Eglise*, espece de secte qui ne veut pas être nommée, sont en assez grand nombre dans la ville d'Amersfort où ils ont un college. Le fameux Blarer que l'Empereur fit enlever à Brinn en 1785 & conduire dans les prisons de Constance *, vient d'y être reçu comme un martyr de la grace & récompensé par une chaire de professeur. Sorti

* 15 Sept.
1786, p. 154

de sa prison il a fait insérer dans une feuille périodique allemande les détails de ses revers ; & quoiqu'il ne soit pas probable qu'il ait voulu justifier la conduite qu'on a tenue à son égard , & qu'on remarque dans son récit le soin de taire les circonstances qui ne parlent pas en sa faveur , “ on ne peut cependant , dit la gazette de Brinn , lire sa narration sans se convaincre que cet homme s'est attiré sa disgrâce par des extravagances que le gouvernement ne pouvoit regarder avec indifférence , vu qu'elles faisoient tourner la tête aux jeunes gens. L'Empereur avoit employé tous les moyens de douceur pour le ramener & le faire vivre en paix ; mais rien n'étoit capable de le tenter. Il avoue que même après son emprisonnement il fut traité avec humanité & modération „. L'Empereur l'avoit déjà chassé de Vienne en 1782 à raison des insolences qu'il avoit commises durant le séjour du Pape dans cette capitale. Il encourut une seconde fois la disgrâce du Monarque qui lui pardonna encore , mais qui connut enfin que rien ne rendoit plus incorrigible que le fanatisme de secte.

BRUXELLES (le 23 Février). Sa Majesté aiant résolu d'établir , dans plusieurs villes & bourgs des provinces de sa domination aux Pays-bas , de nouveaux tribunaux de justice de première instance , tant pour ces villes & bourgs , que pour le plat-païs d'alentour ; & , pour s'assurer que ces tribunaux soient composés par des juges

reconnus capables, & jouissant de la confiance publique, d'attribuer, à chaque commune de ces villes & bourgs, la prérogative de choisir elle-même parmi les aspirans qui seront munis d'un acte d'éligibilité, ceux qu'elle préférera d'avoir pour ses juges; on notifie au public cette souveraine résolution de Sa Majesté, & les regles suivantes, qu'on observera dans le choix des juges.

I. Tout aspirant qui croira avoir les qualités requises, pour siéger dans un tribunal de première instance, s'annoncera au plus tard, dans la quinzaine après la publication de ce présent avertissement, au commissaire de Sa Majesté, nommé pour cet effet dans chaque province, & qui aura la faculté de substituer, suivant les occurrences, un, ou plusieurs commissaires examinateurs.

II. Les commissaires, dès qu'il y aura un nombre suffisant de concurrens, indiqueront un jour, auquel ces derniers doivent se représenter, pour subir un examen sur le nouveau règlement pour la procédure civile, sur les coutumes particulièrement observées dans le district du tribunal.

III. Ceux d'entre les aspirans, qui, par le résultat de cet examen, seront reconnus suffisamment capables, & instruits, pour remplir les fonctions de juges, obtiendront un acte d'éligibilité, qu'ils produiront à la commune, huit jours avant que celle-ci ne procède au choix, dont le jour sera fixé par le commissaire de Sa Majesté.

IV. Les commissaires sont : Pour les provinces de Hainaut & de Tournay & Tournésis, le conseiller aulique, au conseil souverain de justice, de le Vielleuze. Pour la province de Brabant, le conseiller aulique au même conseil, de Robiano. Pour celle de Flandre, le conseiller aulique au même conseil, van der Vosse. Pour les provinces de Limbourg & de

Gueldre, le conseiller aulique au même conseil van Velde. Pour les provinces de Namur & Malines, le conseiller aulique au même conseil de Laing. Pour la province de Luxembourg, provisionnellement, le président actuel au conseil de cette province, Gerden.

V. Si deux, ou plusieurs aspirans, se trouvent choisis par la commune, à égalité de voix, ils tireront au fort.

VI. Quant au ressort, ou à l'étendue de juridiction, à attribuer à chaque tribunal, au nombre des juges, dont il sera composé, à leur qualification à leur traitement, & aux devoirs de leurs charges, il sera pourvu à tous ces objets, par un règlement ultérieur.

Edition de l'Empereur concernant le dénombrement des biens du clergé, & des bénéfices; offices, & fondations ecclésiastiques quelconques, aux Pays-bas, du 4 Janvier 1787.

« JOSEPH, par la grace de Dieu, &c., &c. Par notre édit, du 22 Mai dernier, nous avons exigé un dénombrement exact & détaillé, des biens que le clergé séculier & régulier possède sous notre domination aux Pays-bas; par notre édit, du 27 du même mois, nous avons exigé la même chose pour les bénéfices simples, offices & fondations ecclésiastiques quelconques. Comme depuis il nous avoit été représenté que plusieurs déclarans étoient dans le doute & dans l'inquiétude, sur la forme à donner à leurs déclarations, nous avons bien voulu suspendre l'exécution des deux édits susmentionnés, jusqu'à ce que nous eussions fait publier des formulaires, suivant lesquels les déclarations prescrites par ces édits, devroient être faites: en conséquence, nous avons, de l'avis de notre conseil-privé, & à la délibération de notre très chère & très-aimée sœur, Marie-Christine, Princesse Royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, &c., &c., & de notre très-cher & très-aimé beau-frère & cousin, Albert-Casimir, Prince Royal de Pologne & de Lithuanie, duc de Saxe-Teschén, &c., nos lieutenans-gouverneurs & capitaines-généraux des Pays-bas, statué & ordonné, statuons

tuons & ordonnons, que toutes les déclarations qu'exige l'édit du 22 Mai dernier, devront être faites sur le pied du formulaire ci attaché, N^o. 1, & de l'instruction explicative, N^o. 2, & que celles à faire en exécution de l'édit du 27 Mai, devront être rédigées selon le formulaire ci-attaché, N^o. 3, le tout dans le terme de deux mois de la publication de notre présent édit, sous les peines respectivement comminées par ceux du 22 & du 27 Mai dernier, &c. &c. &c. »

F R A N C E.

PARIS (le 16 Février). La plupart des Notables ont déjà été présentés au Roi. Jusqu'à présent la bonne opinion, qu'on a des opérations futures de cette assemblée, ne diminue pas. Au contraire, l'on se persuade, qu'il y sera fait toutes les dispositions possibles, pour faire résulter de cet événement les éclaircissimens les plus propres à l'utilité & à la prospérité publique. Enfin le bruit général est, que la veille de l'assemblée des Notables il sortira des presses royales un imprimé contenant les objets, qui doivent être traités dans cette assemblée. Tout le monde aura la liberté de publier par la voie de l'impression les idées & les observations, que ce plan de réforme ne manquera pas de faire naître. L'imprimerie *polytype* a reçu ordre de tout imprimer sur cet objet, pourvu qu'on ne se permette pas des personalities, ni des déclamations insultantes, & que l'on se renferme dans les bornes d'une discussion sage & modérée. Quel exemple pour tous les Etats &

Souverains de la terre ! Que ne peut-il confondre à jamais le mensonge ombrageux & timide qui assis à côté du trône fait garder toutes les avenues par où la vérité pourroit y avoir accès ! En 1626 la même permission fut accordée ; & il parut de bonnes observations sur les besoins de l'Etat, les réformes nécessaires. &c. Dans une brochure intitulée : *Discours en vers à l'occasion de l'assemblée des Notables en 1787* (Paris de l'imprimerie de Monsieur. In-8°. de 7 pages.), on lit d'assez bons vers, quoiqu'inégaux & quelquefois négligés, qui encouragent le patriotisme françois & expriment les plus belles espérances. C'est une sorte de dialogue entre un *Frondeur* & le Poète. En voici le début :

Quoi ! toujours d'un frondeur la maligne trif-

Viendra mêler son fiel à mes pleurs d'allé-

Quand mon cœur s'applaudit de voir un jeune

Descendre vers son peuple & l'élever à soi !

— » Mais pourquoi ces conseils, ces ressour-

» Qu'on ne devrait tenter que dans les maux

» A-t-on à réparer les pertes d'un combat ?

» L'ennemi frappe-t-il aux portes de l'Etat ?

Le poète répond à cette objection en retraçant en peu de mots les événemens les plus mémorables du regne de Louis XVI ; la Mer & l'Amérique rendues libres par une paix glorieuse & générale, &c. Puis attaquant son adversaire d'une manière plus pressante, il s'écrie :
Ne cesseras-tu point, frondeur injurieux,

De me nier un mal invisible à tes yeux ?
 Le Hibou peut-il voir de son regard timide
 Ce que l'Aigle & Calonne ont vu d'un œil ra-
 pide ?

Souvent l'œil d'Esculape , au sein de la beauté ,
 Voit un germe de mort où rioit la fanté.

Un Etat peut languir au milieu de sa gloire :
 C'est un vainqueur mourant sur son char de
 victoire ;

C'est un chêne pompeux qui seche au bord des
 eaux ,
 Quand un fuc nourrissant n'atteint plus ses ra-
 meaux.

Voici comme l'auteur expose le motif de
 l'assemblée ; c'est toujours au *Frondeur* qu'il
 s'adresse.

Ouvre du moins les yeux , homme injuste &
 jaloux ;
 Il faut voir tous les maux pour les réparer
 tous,

C'est alors qu'un esprit sagement téméraire ,
 Immolant au public le pouvoir arbitraire ,
 Ose à la nation confier ses projets ;

Et joint d'un nœud sacré le Prince & les su-
 jets.

O spectacle enchanteur digne de notre hom-
 mage !

D'une immense famille intéressante image ,
 Où d'un chef paternel la tendresse & les soins
 Consultent ses enfants sur leurs propres besoins !
 Bon peuple , il ne veut pas s'enrichir de tes
 larmes , &c.

Après un discours adressé aux personnes choi-
 sies pour former l'assemblée des Notables ,
 l'auteur continue :

La richesse n'est point aux mines de Gol-
 conde ;
 Elle est aux champs heureux que le travail
 féconde.

L'Espagne a trop connu l'indigence de l'or.
 Le sol de la patrie est son premier trésor *.
 L'or s'épuise , & jamais la terre inépuisable
 N'a refusé ses dons à l'homme infatigable.
 LOUIS , tout jeune encore , a tracé de ses
 mains
 Ces fertiles leçons d'un art cher aux humains (a).

* 1 Févr.
 1787, p. 203.

Au milieu de l'attention , qu'excite la proximité de l'assemblée des Notables , une autre affaire a fait , ces jours derniers , diversion aux objets , dont s'occupoient la cour & la ville. Cet incident est , que M^r. de St. James , trésorier-général de la marine , a suspendu ses païemens. Cependant , pour prévenir tous les bruits , que ce malheur pouvoit occasionner sur sa réputation , M^r. de St. James a fait les démarches les plus loïales. Jeudi dernier , en présentant son bilan , il demanda d'être reçu à la Bastille & d'y rester , jusqu'à ce que sa gestion ait été examinée , & que l'on ait reconnu , que son actif surpasse de beaucoup son passif , de maniere qu'il ne fera rien perdre à ses créanciers. En conséquence , il

(a) On fait que Louis XVI , dans sa première jeunesse , traça lui-même quelques sillons dans le parc de Versailles. Cet hommage qu'il a rendu à l'agriculture , rappelle celui que l'Empereur de la Chine rend tous les ans à ce premier de tous les arts. Mais ce qui dans l'indolent & indifférent despote n'est qu'une affaire de cérémonie & de parade , étoit dans le jeune Prince l'expression naïve des sentimens qu'il avoit puisés dans les sages leçons de son auguste Pere.

se rendit le soir du même jour à la Bastille, avec l'ordre du Roi, qui enjoignoit au gouverneur de le recevoir & d'avoir pour lui tous les égards, que sa situation exigeoit. Le lendemain les scellés furent mis chez lui, non par la Chambre des Comptes, mais par ordre du Roi. Ils furent levés 24 heures après : & une commission, composée de Mrs. Lenoir, de Cypierre, de Crofne & d'Albert, a été nommée pour examiner sa gestion. Ceux qui ont vu l'état présenté par M^r. de St. James, disent, que le passif se monte à près de 20 millions, & que l'actif est de plus de 25. Ainsi, lorsque ses affaires seront une fois arrangées, il lui restera encore 50 mille écus de rente.

L'empressement du public pour seconder les vues de Sa Majesté relativement au projet des 4 hôpitaux, est des plus grands, puisqu'on fait que les souscriptions se montent déjà à plus de 1200 mille livres. Cependant on a remarqué que, dans une certaine société, il s'est trouvé des membres avarés, qui à la quête n'ont donné que 24, 12 & 6 sols, quelquefois un ou 2 sols, même 6 liards. Mais on a trouvé aussi au milieu de cette monnoie de cuivre des louis & des écus de 6 francs. „ Céleste bienfaisance (s'écrie „ un périodiste) ! on te cultive, mais la „ plupart de tes adeptes font brûler ton en- „ cens sur l'autel & devant l'idole de l'or- „ gueil. Hélas ! qu'importe de quelle manière

„ les bienfaits soient accordés , ils n'en cou-
 „ lent pas moins. „ (a)

M^r.

(a) Si-fait , ils en *coulent moins* , puisqu'ils cessent de couler avec les occasions de parade , que tous ceux dont le soulagement ne fait pas de bruit , périssent de misère* , & qu'enfin *il importe* qu'on fasse le bien physique par l'impulsion de la vertu , plutôt que par celle du vice. — Ce n'est pas qu'il faille donner dans une extrémité opposée , & cacher ses bienfaits avec un soin qui anéantit les effets du bon exemple. “ Le code chrétien , dit à cette occasion un moraliste éclairé , est ici , comme ailleurs , l'oracle de l'éternelle Sageffe. En même tems qu'il interdit la vanité à ceux qui aident les pauvres , ce qui est le sens du précepte , *que la gauche ignore les actions de la droite* , l'Evangile les invite à manifester leurs bonnes œuvres ; il prescrit même cette manifestation en plusieurs endroits ; & sur ce point les Docteurs de l'Eglise sont parfaitement d'accord avec le Législateur des Chrétiens. *Sic luceat lux vestra coram hominibus ; ut videant opera vestra bona* , &c. ; *sint lucernæ ardentes* , &c. ; sur quoi St. Grégoire observe que nous tenons des lampes ardentes , lorsque par de bonnes actions , nous montrons aux autres le chemin qu'ils doivent suivre. St. Paul exhorte les Romains à faire le bien , non pas seulement devant Dieu , mais à la face de tout le monde ; St. Bernard avertissoit les fideles de son tems de faire publiquement de bonnes œuvres , pour donner l'exemple & exciter l'émulation du bien. Ainsi , que les hommes bienfaisans ne craignent pas de se montrer ; qu'ils ne s'obstinent plus à couvrir leurs bonnes œuvres du voile d'une modestie déplacée ; la loi chrétienne leur permet de se montrer humains & charitables tels qu'ils sont , pourvu qu'ils se mettent en garde contre les prestiges de l'ostentation , & qu'ils agissent par un principe

M^r. Robert de St. Vincent ; qui a déployé son éloquence en faveur de la *petite Eglise* contre le *nouveau Rituel* de Paris , a prononcé quelques jours après une longue harangue en faveur des Protestans. Il a conclu à ce qu'il fût député auprès du Roi plusieurs membres du parlement , pour demander , au nom de la compagnie , l'état civil , pour ceux de cette communion. Le public a beaucoup raisonné sur ce double zèle qui porte sur des objets en apparence si disparates , mais qui se réunissent néanmoins aux yeux de ceux qui connoissent le fond des choses.

M^r. Linguet n'a plus été malade , lorsqu'il a sçu qu'on lui avoit fixé le 3 Fév. pour tout délai. Plutôt que de se voir condamné par défaut , il a mieux aimé s'exposer au ressentiment de toutes les personnes qu'il a si vivement attaquées & dans ses plaidoiers & dans son dernier mémoire. Il parut donc le 3 au parlement , où il parla près de 3 heures avec son abondance ordinaire ;

tout opposé à celui des Pharisiens , la vanité & l'hypocrisie : nous devons tous l'exemple , & nous nous acquittons de ce devoir en faisant en public & sans masque nos bonnes actions. Je me permets cette observation en faveur de quelques personnes d'une piété tendre , mais peu éclairée , qui se croient obligées de se cacher pour faire le bien , & qui , sans le vouloir , manquent réellement à la société en lui enlevant un moyen aussi efficace que l'exemple , de réveiller la sensibilité dans tous les cœurs. »

re; après la réplique de son adverfaire, l'arrêtera prononcé. — M^r. le comte de Mercy-Argenteau a recommandé, de la part de l'Empereur, ces jours derniers, la plus grande circonspection au S^r. Linguet, qui se défend ici d'estoc & de taille, avec le glaive de la parole. L'ambassadeur lui a ajouté, que, s'il n'étoit pas prudent & modéré, il risqueroit de perdre les bonnes grâces & la protection de Joseph II.

Les lecteurs tant soit peu instruits ne cessent de découvrir les plagiats de nos prétendus savans, en matière de physique sur-tout, & de restituer aux anciens ce qui leur appartient *. Le prétendu secret d'échauffer un appartement sans feu, que nous avons rapporté dans le Journal du 15 Octobre dern. p. 313, est pris d'une expérience très-analogue qu'on a trouvée dans les ouvrages d'Antoine Mizauld, & peut-être même dans ceux de Wescher qui a compilé ceux de Mizauld. Voici comme s'exprime Wescher. *UT AQUA SINE IGNE CALEFIAT. Si vas æneum, amplum, rotundum, & unico apertum foramine, vivâ calce, ac sulphure, aquis partibus, exactè & integrè adimpleatur, & foramen, ne quid expiret, sedulò recludatur, & mox in fontem non excurrentem, vel puteum dimittatur, aquam ejus dies multos calidiusculam conservabit, ac palam exhibebit. Expertum à multis. Ità Mizaldus.* — Ce ne sont pas seulement les expériences & des secrets utiles que nous avons volés aux anciens pour nous en parer avec une suffisance ingrate & insultante,

mais nous avons pris d'eux jusqu'aux arts frivoles & de pur agrément. On fait avec quelle admiration on regarde l'adresse & l'agilité des Srs. Astley, pere & fils, dans les exercices équestres: on prétendoit que jamais on n'avoit vu d'exemple d'une dextérité & d'une souplesse semblables. Un de nos littérateurs vient d'annoncer qu'en 1582 un Italien a procuré à la cour & à la ville les mêmes amusemens. Voici ce que rapporte à ce sujet Pierre de l'Etoile dans son Journal de Henri III, page 366.

“ 1582. En ce mois d'Août vint de Boulogne
 „ à Paris un Italien, qui se disoit avoir été
 „ esclave des Turcs par l'espace de huit ans,
 „ & avoit appris plusieurs gentilleses & dex-
 „ teries rares & remarquables; il se fit voir
 „ premièrement au Roi, & après à la cour
 „ étant à Fontainebleau, puis vint à Paris,
 „ où s'étant fait voir en quelques endroits
 „ particuliers, & sentant qu'on prenoit goût
 „ à son batelage, il ouvrit boutique en une
 „ carriere au long des murs de la ville, tirant
 „ de la porte de Buffy à la porte de Nesle,
 „ & y aiant fait dresser une forme de lice,
 „ avec des paulx & des cordes, y reçut tous
 „ venans à cinq sols par tête. Ce qu'il favoit
 „ faire étoit, que sur son cheval, courant à
 „ toute carriere, il demeuroit debout sur les
 „ deux pieds, tenant une zagaie en main,
 „ qu'il dardoit assez dextrement au bout de la
 „ carriere, & se renfourchoit en selle; en mê-
 „ me état, il tenoit à la main une masse d'ar-
 „ mes, qu'il jettoit en l'air, & reprenoit en
 „ main plusieurs fois durant la carriere: en

„ une autre carriere , ainsi debout sur la selle ,
 „ le cheval courant , il contournoit la dite
 „ zagaie , qu'il tenoit en main autour de sa
 „ tête & de ses épaules , fort agilement & sub-
 „ tilement : en une autre carriere , ainsi debout
 „ sur la selle , le cheval courant , il mettoit
 „ l'un des pieds en terre , & ressualtoit en selle
 „ cinq ou six fois durant la carriere , debout
 „ sur la selle ; d'une lance qu'il tenoit sous
 „ le bras comme en arrêt , il emportoit un
 „ gand pendu au milieu de la carriere , &
 „ tiroit un cimenterre pendu à son côté hors du
 „ fourreau , & le remettoit cinq ou six fois ;
 „ assis en selle , le cheval courant à toute car-
 „ riere , d'un arc turc qu'il tenoit en main ,
 „ il tiroit fleches en avant & en arriere à la
 „ mode des Tartares , & pour dernier metz
 „ de son service , le cheval courant ainsi à
 „ toute carriere , il se tenoit des mains à l'ar-
 „ çon de devant , & aiant la tête en bas , &
 „ les pieds en haut , fournissoit la carriere ,
 „ au bout de laquelle il se renfourchoit en
 „ la selle fort dextrement. La dextérité &
 „ souplesse du compagnon , qui autrement
 „ étoit petit , rare & maigre , & mieux sem-
 „ blant à un vrai Turc , qu'à un Italien tur-
 „ quisé , à la vérité , étoit rare & grande ,
 „ car encore voltigeoit-il sur son cheval fort
 „ dextrement & agilement de toutes fortes
 „ & en toutes façons : mais l'homme & le
 „ cheval se connoissant de longue main , &
 „ rompus à telles souplesses , faisoient paroître
 „ les merveilles plus grandes qu'elles n'étoient.
 „ Il gagna pour quelques mois beaucoup d'ar-

„ gent , puis se retira , quand il sentit qu'on „ commençoit à se lasser de lui. „ (a)

Dans un des derniers *Numero* de son *Mer-
cure* M^r. Mallet du Pan a placé de fort inu-
tiles observations pour prouver que la cha-
leur de l'Afrique n'étoit pas la seule cause de
la noirceur des Nègres ; il y a longtems qu'on
fait que la combinaison de l'humidité avec
un soleil brûlant noircit bien davantage que
le soleil seul ; il n'est pas nécessaire d'aller en
Afrique pour en voir des preuves (b). Est-il
possible qu'on puisse douter encore que la cou-
leur des Nègres tienne à des causes acciden-
telles & locales , depuis qu'on a vu des Nè-
gres blancs en entier (c) ou en partie (d) ,
& des Européens totalement noirs , devenus
tels en un instant de blancs qu'ils étoient (e).

L'existence

(a) Homere , dans l'endroit où il représente
Ajax , resté seul , tandis que les Grecs furent
devant Hector & les Troyens , faisant les der-
niers efforts pour les empêcher de mettre le
feu aux vaisseaux , & volant tantôt sur un
vaisseau , tantôt sur l'autre , le compare à un
*homme agile qui pousse , à toute bride , quatre
chevaux dans une lice , & qui saute légèrement
de l'un sur l'autre*. Voilà certainement un des
principaux tours de force , ou , pour mieux
dire , d'adresse , & de l'*Italien turquisé* , & du
Sr. Astley , connu plusieurs milliers d'années
avant eux.

(b) Décembre 1770 , p. 395.

(c) 1 Mars 1779 , p. 326. — Entr'autres
exemples il faut remarquer le Nègre blanc sur
lequel nous avons une Dissertation de Mau-
pertuis.

(d) 15 Nov. 1786 , p. 435.

(e) 1. Mars 1779 , p. 326.

L'existence seule de l'Albinos (a) est une démonstration de ce sentiment qui est celui de tous les hommes sages & raisonnables.

Malgré ce nouveau système approuvé de tous ceux qui ont su le latin, de faire les inscriptions en françois, l'ancien & raisonnable usage subsiste & subsistera tandis que le bon sens conservera ses droits (b). M^r. Bourdelois

(a) L'Albinos qui est d'une blancheur excessive & semblable à la pâleur de la mort, n'existe pas seulement parmi les Nègres, comme l'a cru Mr. de Buffon, mais aussi parmi les Européens (15 Juin 1775, p. 859). Albinos en Suisse observé par Mr. le comte de Razoumowski, *Journ. de Paris* 1786, n. 365. p. 1535.

(b) Oui, le bon sens; je ne dis rien de trop, sans répéter les observations tout-à-fait péremptoires que j'ai rassemblées sur ce sujet, je transcrirai ce que j'ai lu depuis dans un auteur estimé. " Il y a trois ans que l'on disputa beaucoup sur la question de savoir en quelle langue doivent être écrites nos inscriptions publiques. En renouvelant l'ancienne querelle agitée avec tant de chaleur sous Louis XIV, Mr. Roucher redonna les raisons produites anciennement par Charpentier, pour établir que l'on devoit donner la préférence au françois. Un homme instruit, sous le masque d'un savant en *Us*, répondit à Mr. Roucher, qui répliqua, dupliqua, tripliqua; & chacun, suivant l'usage, resta dans son opinion. M. Roucher, & ceux qui pensent comme lui sur ce point de littérature, seront bien aises de savoir que voilà un Italien qui se range de leur avis. Mr. le comte Orfini, qui se propose de publier un recueil d'inscriptions aussi en italien, invite ceux qui en possèdent, à les lui communiquer; & pour les engager à servir ses vues, il vient de pu-

vient de proposer la suivante pour la bibliothèque du Roi, dont l'usage vien, d'être rendu

de

de

blier à Turin un mémoire, dans lequel il rappelle les raisons, déjà si souvent rapportées, pour faire donner la préférence sur la langue latine aux langues vivantes; raisons dont la plus importante est que les inscriptions sont faites pour être entendues des peuples chez qui elles sont gravées. Mr. le comte Orfini n'excepte que les médailles, les églises, les dédicaces de livres écrites en style lapidaire, & les académies, parce que, dit-il, dans tous ces cas, le latin est la langue naturelle. Mais toute autre inscription doit, selon lui, être écrite dans la langue du pays; en italien, dans l'Italie; en françois, chez nous, &c. Le mémoire de Mr. Orfini, intitulé: *Lezione in torno le Iscrizioni Volgari*, a paru cette année-ci, à Turin, chez Soffiotti, in-4°. — "Ainsi, dans le nouveau système, en Italie, les inscriptions doivent être écrites en italien; & de même que nous devons les faire en françois, l'Allemand, le Hollandois, le Russe, le Danois, l'Espagnol, doivent aussi préférer leur langue au latin; parce que, chez eux comme chez nous, les inscriptions sont faites pour être entendues du peuple & des femmes qui, ailleurs, ont évidemment le même droit qu'en France de se dépiter contre le latin. On exceptera, si l'on veut, les inscriptions des églises (qui n'ont sans doute pas besoin d'être entendues des femmes & du peuple), parce que le respect pour les Livres sacrés, exige qu'on emploie les propres paroles du texte, qu'une traduction françoise ne rendroit pas apparemment aussi bien qu'une traduction latine: on exceptera aussi, par égard pour Mr. Orfini, les inscriptions des académies, attendu que tous les membres de ces compagnies entendent incontestablement le latin; mais toutes les autres inscriptions

plus fréquent & plus commode à la grande

„ inscriptions seront écrites dans la langue de
 „ chaque pays ; & l'on proscrira absolument la
 „ latine ». — « N'y auroit-il pas quelques pe-
 „ tites difficultés à cette réforme ? Si elle avoit
 „ lieu, il faudroit , pour sortir de son pays ,
 „ savoir toutes les langues de ceux où l'on
 „ voudroit aller, sans quoi les voyageurs, ou
 „ n'entendroient rien aux inscriptions , ou
 „ seroient forcés d'avoir toujours à leur côté
 „ un truchement ; & Dieu fait avec quelle fi-
 „ délité des interpretes gagés leur en appren-
 „ droient le sens ! Personne n'ignore de quoi
 „ est capable, en ce genre, un Cicerone ; les
 „ relations de voyages sont pleines de traits
 „ curieux que le lecteur doit à l'ineptie ou à
 „ la malice d'un valet de louage. — Les
 „ inscriptions, dans les différentes contrées de
 „ l'Europe, étant écrites en latin, il suffisoit
 „ de savoir cette langue pour les entendre
 „ sans interprete ; le latin étoit la langue com-
 „ mune aux gens de lettres ; à Londres comme
 „ à Moscow, à Madrid & à Stockholm,
 „ les inscriptions latines étoient également
 „ comprises par l'étranger & les nationaux.
 „ Si donc on substitue les langues vivantes
 „ au latin dans les inscriptions, ce sera pour
 „ le voyageur un nouvel obstacle à surmonter
 „ dans la connoissance qu'il veut acquérir de
 „ l'histoire, des mœurs & des usages des diffé-
 „ rens païs qu'il visite ; & cette innovation,
 „ on la propose dans un tems où l'on est plus
 „ convaincu que jamais de la nécessité d'éta-
 „ blir, entre les nations de l'Europe, un com-
 „ merce intime qui fasse une seule société,
 „ une seule famille, par la communication la
 „ plus facile de leurs arts & de leurs scien-
 „ ces ! A-t-on suffisamment réfléchi sur les sui-
 „ tes funestes pour les lettres, de la substitu-
 „ tion du françois au latin dans nos inscrip-
 „ tions publiques ? A-t-on pensé que ce que
 „ nous ferions chez nous, les autres nations
 „ ont

„ ont le même droit & les mêmes raisons de
 „ le faire chez elles ? Est-il d'ailleurs bien sûr
 „ que le françois employé dans nos inscrip-
 „ tions , seroit bien intelligible , à Paris mé-
 „ me , pour les femmes , & sur tout pour le
 „ peuple ? (Et s'il l'est aujourd'hui , le fera-t-il
 „ dans un siècle ?) Pour remplir parfaitement
 „ l'objet de la réforme proposée , suffiroit-il
 „ d'écrire nos inscriptions en françois ? En
 „ Gascogne , en Basse-Bretagne , en Provence ,
 „ &c. , ne faudroit-il pas aussi produire , en fa-
 „ veur du peuple , les inscriptions dans le
 „ jargon de ces provinces ? „ — „ Voici à
 „ ce sujet une anecdote assez peu connue. Il
 „ y a une vingtaine d'années que l'abbé Batteux
 „ s'avisâ de lire à cette académie un mémoire
 „ où il vouloit établir la nécessité de préférer
 „ le françois au latin pour les inscriptions pu-
 „ bliques (cela surprend de la part de Mr.
 „ Batteux). Plusieurs de ses confreres improu-
 „ verent ce mémoire , & Mr. le Beau l'aîné en
 „ particulier , lui en opposa un où il soutenoit
 „ la these contraire : mais cette querelle fut
 „ assoupie dans le principe ; & les deux acadé-
 „ miciens retirerent d'un commun accord
 „ leurs mémoires , qui n'ont jamais été imprimés ,
 „ & qui ne le seront probablement jamais. Ainsi
 „ les tentatives faites en différens tems pour
 „ substituer le françois au latin des inscriptions
 „ publiques , ont été constamment infructueuses.
 „ Dire avec un de nos écrivains , qu'il est égale-
 „ ment ridicule & inhumain de priver le porteur
 „ d'eau du plaisir d'entendre l'inscription qui est
 „ au-dessus de la fontaine où il va puiser , c'est
 „ une exagération emphatique , qui porte sur
 „ une supposition démentie par l'expérience. Le
 „ porteur d'eau ne regarde pas plus à l'architecture
 „ de la fontaine ; fort indifférent sur ces objets ,
 „ il n'a ses yeux fixés que sur le tuyau bienfaisant
 „ qui , en remplissant ses seaux ,

trouvent des ressources dans tous les genres :

*Splendida doctrinæ nobis hîc gaza patescit
Regali sumptu, studiosis ampla supellex ;
Hîc apium ritu, fas prædari optima quæque
Scripserunt Veteres, foecunda nepotibus arva (a).*

„ lui procure un moyen de subsistance „ —
Dans l'ouvrage périodique où j'ai lu ces réflexions, on lisoit l'inscription suivante pour le buste du général Washington, dont l'auteur est Mr Marron, aumônier de l'ambassade hollandaise à Paris. Les défenseurs des inscriptions françoises pourront essayer leur talent pour en rendre la justesse, la force & le laconisme :

Hoc Cincinnati Brutique in marmore virtus,

Spirat in hoc Fabii provida cura simul.

Exprimit heroas tres Washingtonius unus :

Civica fer meritisserta, America, comis.

(a) Cette inscription, très-bien adaptée à toutes les bibliothèques publiques, me rappelle celle de la bibliothèque des Dominicains à Bologne, qui est aussi publique. Cette inscription tirée du livre de la Sagesse, joint l'unction & le sentiment à la justesse de l'application. *Quam sine fictione didici, & sine invidia communico, & honestatem illius non abscondo* (Sap, 7.). — Quel contraste de ces bibliothèques avec celles de ces bibliomanes qui amassent toujours des livres & ne lisent jamais, ne donnent accès à personne dans ce repaire de leurs fantaisies & de leur imbécille vanité. On ne peut rien leur dire de plus raisonnable que la fable du Dogue & du Bœuf.

Un Dogue envieux & superbe

Etant couché dans un champ,

Fut assez lâche & méchant

Pour empêcher le Bœuf d'y brouter un peu
d'herbe.

Le Bœuf en mugissant, portant ailleurs ses pas:
Maudit fois-tu, dit-il, & que malheur t'arrive!

Ta méchanceté me prive

De ce que tu ne veux pas.

*Suite du traité de commerce entre la France
& l'Angleterre.*

XXX. Et pour pourvoir plus amplement à la sûreté réciproque des sujets de Leurs Sérénissimes Majestés, afin qu'il ne leur soit fait aucun préjudice par les vaisseaux de guerre de l'autre partie, ou par d'autres armés aux dépens des particuliers, il sera fait défenses à tous capitaines des vaisseaux du Roi Très-Chrétien, & du Roi de la Grande-Bretagne, & à tous leurs sujets, de faire aucun dommage ou insulte à ceux de l'autre partie; & au cas qu'ils y contreviennent, ils en seront punis, & de plus, ils seront tenus & obligés, en leurs personnes & en leurs biens, de réparer tous les dommages & intérêts de quelque nature qu'ils soient, & d'y satisfaire.

XXXI. Et pour cette cause, chaque capitaine des vaisseaux armés en guerre par des particuliers, sera tenu & obligé à l'avenir, avant que de recevoir ses patentes ou ses commissions spéciales, de donner, pardevant un juge compétent, caution bonne & suffisante de personnes solvables, qui n'aient aucun intérêt dans le dit vaisseau, & qui s'obligent chacune solidairement pour la somme 36,000 livres tournois, ou de 1500 livres sterlings; & si ce vaisseau est monté de plus de 150 matelots ou soldats, pour la somme de 72,000 liv. tournois, ou de 3000 liv. sterlings, pour répondre solidairement de tous les dommages & torts que lui, ses officiers, ou autres étant à son service, pourroient faire en leur course contre la teneur du présent traité, & contre les édits faits de part & d'autre en vertu du même traité, par Leurs Sérénissimes Majestés, sous peine aussi de révocation, & de cassation des dites patentes & commissions.

XXXII. Leurs Majestés susdites, voulant respectivement traiter dans leurs Etats les sujets l'une de l'autre aussi favorablement que s'ils étoient leurs propres sujets, donneront les

ordres nécessaires & efficaces pour faire rendre les jugemens & arrêts concernant les prises, dans la cour de l'amirauté, selon les regles de la justice & de l'équité. & conformément à ce qui est prescrit par ce traité, par des juges qui soient au-dessus de tout soupçon, & qui n'aient aucun intérêt au fait dont il est question.

XXXIII. Et quand, par les lettres de mer & les certificats, il apparoitra suffisamment de la qualité du vaisseau & de celle de ses marchandises & de son maître, il ne sera pas permis aux commandans des vaisseaux armés en guerre, sous quelque prétexte que ce soit, de faire aucune autre vérification. Mais si quelque navire marchand se trouvoit dépourvu de ses lettres de mer ou de certificats, il pourra alors être examiné par un juge compétent, de façon cependant que si par d'autres indices & documens, il se trouve qu'il appartient véritablement aux sujets d'un des dits Souverains, & qu'il ne contienne aucune marchandise de contrebande destinée pour l'ennemi de l'un d'eux, il ne devra point être confisqué, mais il sera relâché avec sa charge, afin qu'il poursuive son voiage.

S'il arrive que le maître de navire dénommé dans les lettres de mer soit mort, ou qu'ayant été autrement ôté, il s'en trouve quelque autre à sa place, le vaisseau ne laissera pas d'avoir la même sûreté avec son chargement, & les lettres de mer auront la même vertu.

XXXIV. Il a été d'ailleurs réglé & arrêté que les bâtimens de l'une des deux nations repris par des armateurs de l'autre, seront rendus au premier propriétaire, s'ils n'ont pas été en la puissance de l'ennemi durant l'espace de 24 heures, à la charge par le dit propriétaire de paier le tiers de la valeur du bâtiment repris, ainsi que de sa cargaison, canons & appareaux; lequel tiers sera estimé à l'amiable par les parties intéressées, sinon, & faute de pouvoir convenir entre elles, elles s'adresseront aux officiers de l'amirauté du lieu où le

corsaire repreneur aura conduit le bâtiment repris.

Si le bâtiment repris a été en la puissance de l'ennemi au-delà de 24 heures, il appartiendra en entier à l'armateur repreneur.

Dans le cas où un bâtiment aura été repris par un vaisseau ou bâtiment de guerre appartenant à Sa Majesté Très-Chrétienne ou à Sa Majesté Britannique, il sera rendu au premier propriétaire, en payant le 30e. de la valeur du bâtiment, de la cargaison, des canons & apparaux, s'il a été repris dans les 24 heures; & le 10e, s'il a été repris après les 24 heures; lesquelles sommes seront distribuées à titre de gratification aux équipages des vaisseaux repreneurs; l'estimation des 30es. & 10es. mentionnés ci-dessus, sera réglée, conformément à ce qui est convenu au commencement de cet article.

XXXV. Toutes les fois que les ambassadeurs de Leurs Majestés susdites, tant d'une part que de l'autre, ou quelqu'autre de leurs ministres publics qui résideront à la-cour de l'autre Prince, se plaindront de l'injustice des sentences qui auront été rendues, Leurs Majestés respectivement les feront revoir & examiner en leur conseil, à moins que le dit conseil n'en eût déjà décidé, afin que l'on connoisse avec certitude si les ordonnances & les précautions prescrites au présent traité auront été suivies & observées. Leurs dites Majestés auront soin pareillement d'y faire pourvoir pleinement, & de faire rendre justice dans l'espace de trois mois à chacun de ceux qui la demanderont; & néanmoins avant ou après le premier jugement & pendant la revision, les effets qui seront en litige ne pourront être en aucune maniere vendus ni déchargés, si ce n'est du consentement des parties intéressées, pour éviter toutes sortes de dommages, & il sera rendu de part & d'autre des loix pour l'exécution du présent article.

La suite l'ordinaire prochain.

M O R T S.

Le prince Jules César Barberini, né Colonna di Sciarra, vient de mourir à Rome dans la 86^e. année de son âge; il a été enterré revêtu de l'habit de St. François des R. P. Capucins, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament.

Le comte Maurice de Ferrari, ancien ministre de la république de Gênes à la cour de Sa M. I., est mort à Final, sa patrie, le 7 Décembre dernier.

Charles Gravier, comte de Vergennes, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, conseiller d'état ordinaire, chef du conseil royal des finances, ministre & secrétaire d'état, aiant le département des affaires étrangères, est mort à Versailles, la nuit du 12 au 13 Février, dans la 68^e. année de son âge. Son mérite & ses talens, en lui conciliant, tout à la fois, la confiance du Roi & l'amour de la nation, lui ont acquis la plus haute considération dans les cours étrangères. On fait qu'avant de parvenir au ministère, il avoit rempli, avec distinction, les ambassades de Stockholm & de Constantinople. Il eut, dans cette dernière, beaucoup de désagrémens à éprouver de la part de la politique ottomane, mais il s'en tira avec gloire, & se concilia l'estime & la bienveillance, non-seulement de Louis XV, mais encore, du Grand-Seigneur, de la Czarine & de l'Impératrice Marie-Thérèse. De retour à Paris, il obtint le département des affaires étrangères: l'univers connoît son zèle, & son soin, à prévenir l'effusion du sang humain, & à empêcher tout acte, qui auroit pu amener la guerre. On admire sur-tout, l'art & la sagesse de sa conduite, depuis 1774, jusqu'à ce moment-ci; c'est à lui que la France doit les avantages de la paix de 1783, & les traités de commerce qui en sont l'heureuse suite; & peut-être que l'Europe entière doit à ses travaux pacificateurs la tranquillité dont elle jouit. Infatigable, lorsqu'il étoit question du

plus léger intérêt politique, il a senti le feu de son ame épuiser ses organes physiques. Dans les premiers momens de sa maladie, il a pensé que la diète pouvoit le guérir; mais, comme il a continué son excessive application, il a augmenté la cause de son épuisement, il s'est hâté d'arriver au terme de la vie, à force de zele & d'exactitude dans l'accomplissement de ses devoirs. Mr. le comte de Vergennes, n'étoit pas moins bon pere, bon mari, ami officieux, qu'habile homme d'état. Cessoit-il un instant son travail de cabinet? on étoit sûr de le trouver dans le sein de sa famille, ou de ses amis. Il laisse, dit-on, en portefeuille, une fortune de 12 millions; il emporte les regrets de toute la France, qui avoit pour lui, une estime & un respect francs & sinceres. Louis XVI l'a pleuré, comme le meilleur de ses amis; il n'y a point eu, le 13, de divertissement à la cour. L'on a procédé le 15 à la paroisse de St.-Louis à Versailles, à la pompe funebre de l'illustre défunt. Mr. le comte de Montmorin est nommé successeur de Mr. le comte de Vergennes. Le Roi l'a proclamé ministre, dans la matinée du 14. Mr. le comte d'Angivilliers a été nommé conseiller d'état d'épée: on ne fait point encore quel seigneur sera promu au commandement de Bretagne, à la place de Mr. de Montmorin. Il paroît que c'est Mr. le duc de la Vauguion.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans un consistoire secret le souverain Pontife a fait, avec les formalités ordinaires, la cérémonie d'ouvrir & de fermer la bouche au cardinal Braschi-Onesti, son neveu; ensuite, après avoir proposé plusieurs Eglises, le St. Pere a créé cardinal diacre de la Sté Eglise romaine Mgr. Philippe Carandini, jusqu'ici secretaire de la sacrée Congrégation du Concile; après le consistoire, Sa Sainteté envoïa au nouveau cardinal un billet de la secretairerie d'état, qui le déclara préfet du bon gouvernement & protecteur du Consistoire Clémentin, dignités que remplissoit le feu cardinal

Casali. — Son Exc. Mr. le comte de Belgiojoso, est arrivé à Bruxelles le 18 Fév. — Mgr. le cardinal archevêque de Malines, a reçu une estafette, qui lui annonçoit que Sa M. le mandoit à Vienne. Son Eminence est partie en conséquence, Lundi 19. — Mr. Huleu, archiprêtre, ancien président du séminaire de Malines, a reçu ordre de sortir du diocèse, & de se retirer dans un couvent. — Le Nonce de Sa S. résidant à Bruxelles, est parti le 16, aiant reçu l'ordre de sortir des Etats de Sa M. Son Exc. s'est retirée dans l'abbaye de Lobbes au pais de Liege, où il attend les ordres du souverain Pontife. — On annonce dans le *Journal de Paris* du 26 Janvier, que, le mercredi précédent, vers six heures du soir, sur le boulevard de la chaussée d'Antin, un carrosse de remise qui alloit très-lentement, avoit blessé & peut être même érasé un enfant qui s'étoit précipité sous les pieds des chevaux, & que, pour donner aux parens de cet infortuné un foible dédommagement de cet accident, on prioit de leur faire tenir un billet de caisse de 600 liv. Cela paroit assurément très-louable & très-édifiant; mais on n'a pas dit que le carrosse alloit d'un très-grand train, qu'on cria au cocher d'arrêter, que le pere de l'enfant voulut prendre les chevaux à la bride & que la personne qui étoit dans le carrosse, furieuse de ce qu'on osoit retarder sa course rapide, descendit, plongea son épée dans le corps du pere infortuné qui vouloit sauver la vie à son enfant & remonta tranquillement dans sa voiture..... Omission bien propre à apprécier les actes de bienfaisance consignés dans les Journaux, dont le peuple des lecteurs est encore dupe, mais que les gens sensés ont évalués depuis longtems par cette publication même. 15 Sept. 1785, p. 97. — Ci-dessus p. 383.



C'est par un événement imprévu que le dernier Journal a été retardé de quelques jours,

& cela pour la première fois. Si cet ouvrage périodique continue à exister, on sera attentif à servir le public avec l'exactitude ordinaire.



Je prie mes correspondans de G. de B. & d'A. de se tranquilliser. Si je quitte ma position actuelle, je les avertirai comme je l'ai déjà promis *. Et si les circonstances ne me permettoient pas de le faire au moment que ce changement se décidera, ils auront plus d'un moyen de s'en assurer.

* 15 Déc.
1786, p.630.

Dans le dernier Journal, p. 252 l. 5 cher, lisez chere. — P. 255 l. 27, ame, lisez amer. — P. 262 l. 1, reliquifque, lisez reliquifque. — P. 309 l. 18, a la langue au talon, en accentuant cet a on a rendu le sens inintelligible.

T A B L E.

R U S S I E.	(Pétersbourg.	353
I T A L I E.	{ Rome.	354
	{ Naples.	357
	{ Malte.	359
A N G L E T E R R E.	(Londres.	359
A L L E M A G N E.	{ Vienne.	363
	{ Berlin.	366
	{ Cologne.	371
P A Y S - B A S.	(La-Haye.	373
	(Bruxelles.	375
F R A N C E.	(Paris.	378
	Morts.	397
	Nouvelles diverses.	398